

**Compte rendu de la séance du Conseil Départemental
Le 29 juin 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony

AUMAS Michel (Départ à 11 h 50, pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)

BAZIN Arnaud (Départ à 12 h 06, pouvoir à PAYET Armand)

BENEDIC Fabien

BOEDEC Yannick (Départ à 11 h 47, pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)

BOISSEAU Laetitia

BORGEON Sophie

CAVECCHI Marie-Christine

CHRISTIN Marie-Evelyne

COUCHOT Sylvie

DESSE Daniel (Départ à 11 h 15, pouvoir à RAFAITIN Agnès)

DOCTEUR Jeanne

EON Pierre-Edouard

HAQUIN Xavier (Départ 11 h 51, pouvoir METEZEAU Philippe)

IVANDEKICS Emilie

JACOB Aurore

LAMBERT-MOTTE Gérard

MENHAOUARA Nessrine (Départ à 11 h 48)

MERIZIO Monique

METEZEAU Philippe

MULLER Jean-Pierre

PAYET Armand

PUEYO Alexandre

RAFAITIN Agnès

ROULEAU Philippe

SABOURET Cédric

SEBBAGH Deborah

SEMBILLE Gérard

STREHAIANO Luc (Arrivée à 11 h 07, pouvoir à BAZIN Arnaud)

SUEUR Philippe (Arrivée à 10 h 20, pouvoir à TINLAND Virginie)

TECHTACH Djida

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal (Départ à 12 h 10, pouvoir à DOCTEUR Jeanne)

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

BERTHY Michèle (pouvoir à CHRISTIN Marie-Evelyne)

BOUGEARD Nicolas (pouvoir à MENHAOUARA Nessrine)

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)

MAZOU-SACKO Youri

MENAT Gilles (pouvoir à IVANDEKICS Emilie)

METREF Nadia (pouvoir à BENEDIC Fabien)

PELISSIER Véronique (pouvoir à EON Pierre-Edouard)

RUSIN Isabelle (pouvoir à ARCIERO Anthony)

SCOLAN Muriel (pouvoir à JACOB Aurore)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II. EXAMEN DES RAPPORTS.....	6
5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	6
5-09 Rapport relatif à l'attribution des prix des lauréats de la 6 ^e édition du Prix de l'Egalité des Chances.....	6
2- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	9
2-53 Compte administratif de l'exercice 2017. Compte de gestion de l'exercice 2017. Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'enfance. Affectation définitive des résultats.....	9
2-55 Budget supplémentaire 2018. Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.....	9
2-62 Goussainville – Protocole transactionnel avec la société "Coopération et Famille" relatif aux locaux sis 1 place Danielle Casanova.....	30
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	31
6-08 Contribution du Département à la phase de concertation publique : projet "Bus en Seine".	31
1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	33
1-03 Approbation de la convention de mise à disposition de services et moyens matériels entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) porteur de l'initiative publique inscrite au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Val d'Oise.	33
2- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	34
2-54 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2017.....	34
2-56 Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) - Répartition de la part "communes défavorisées" et d'un reliquat – Répartition 2018.....	35
2-57 Contractualisation avec l'Etat.....	35
2-58 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 31 mars 2018. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	41
2-59 Cofinancement départemental et régional des investissements des collectivités territoriales.	41
2-60 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2018.....	42
2-61 Commune de Bezons - Annulation de la cession d'un immeuble bâti au profit de Monsieur et Madame LAROUBI et approbation de la cession au profit de Monsieur COLLIN Jean-Christophe, Président du groupe PROTEC, ou toute personne morale pouvant s'y substituer.	43
3 – ACTION SOCIALE – SANTE.....	43
3-13 Adoption du règlement départemental d'aide sociale.	43
3-14 Utilisation des fonds de concours 2018 relatifs aux autres actions collectives de prévention et au forfait autonomie octroyés à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise.	45

3-15 Attribution d'une aide départementale aux associations et aux communes participant au Réseau départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2018 et renouvellement de la subvention à la Fédération départementale des centres sociaux.	46
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	47
4-15 Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) - Travaux d'aménagement des Berges de l'Oise, années 3 et 4.	47
4-16 Aide aux compagnies structurantes de spectacle vivant pour 2018.	48
4-17 Demande d'habilitation du service départemental d'archéologie en qualité d'opérateur d'archéologie préventive et convention avec l'Etat fixant les modalités de la participation du service départemental d'archéologie à l'exploitation des opérations d'archéologie préventive.	49
4-18 Vente de timbres postaux commémoratifs "50 ans du Val d'Oise".	51
5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	52
5-10 Campus International valdoisien : lancement du programme de bourse de mobilité internationale.	52
5-11 Développement du Campus International valdoisien : soutien à l'ESSEC pour le projet de restructuration de son site de Cergy.	54
II. DESIGNATIONS	56

Début de la séance à 9 heures 36.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je voulais vous remercier de votre présence et vous demander d'approuver l'ordre du jour. Nous avons un ordre de passage particulier, avec, tout d'abord, la remise des prix aux jeunes lauréats de la sixième édition du Prix de l'Egalité des Chances dans le cadre de l'examen du rapport 5-09. Voilà pourquoi il y avait une jolie ambiance au début de cette séance. Puis nous projetterons un film et s'ensuivra l'intervention de Monsieur Armand PAYET. Ensuite, nous remettons les diplômes à chacun de ces jeunes gens. Nous avons quelques délibérations qui sont prioritaires, car elles doivent être signées et envoyées rapidement à la Préfecture. Il s'agit de la délibération 2-53, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017, en budget principal et avec les budgets annexes, la 2-55, qui est le budget supplémentaire 2018. De la même manière, le budget principal et les budgets annexes, la 2-62, qui est un protocole transactionnel à la commune de Goussainville. Nous voterons ensuite le compte administratif. Lors de ce vote, je disparaîtrai et je reviendrai pour le vote du budget supplémentaire. Nous avons deux diaporamas pour le compte administratif et le budget supplémentaire, ainsi qu'un petit film. Ensuite, nous reprendrons les comptes rendus, puis l'examen des rapports dans l'ordre.

Je vous propose d'approuver cet ordre du jour.

Adoption à l'unanimité

II. EXAMEN DES RAPPORTS

5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-09 Rapport relatif à l'attribution des prix des lauréats de la 6^e édition du Prix de l'Egalité des Chances.

Je vais commencer par l'examen du rapport 5-09. Il s'agit de l'attribution des prix des lauréats de la sixième édition du Prix de l'Egalité des Chances, avec, depuis 2013, une enveloppe très importante, qui va presque à 165 000 € pour ce prix et ses parcours remarquables de ces jeunes gens brillants, et qui ont un engagement citoyen et des projets à poursuivre, qui leur permettront d'arriver à une situation professionnelle qui leur conviendra. Ce sont de jeunes gens méritants, qui sont accompagnés par leur famille, pour certains d'entre eux. Nous allons regarder le film.

Projection du film

Je pense que nous pouvons les applaudir.

Applaudissements

Pour la bienséance, je vais donner la parole à Monsieur PAYET.

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur le Directeur académique. Beaucoup a été déjà dit dans la vidéo de présentation. Je pense qu'il est important de rappeler que nous partons de 23 candidatures, 23 jeunes, dans le Val d'Oise, qui ont tenté leur chance en estimant qu'ils remplissaient les conditions. A la fin, 10 personnes ont été auditionnées dans un jury composé de plusieurs structures. Le Département ne fait pas ses choix seuls, il les fait avec l'Inspection académique, puisque le Directeur académique était présent avec nous. Vous nous avez fait l'honneur d'être avec nous. Nous faisons ce choix avec des structures qui sont reconnues en matière d'égalité des chances et de reconnaissance des talents. Zup de Co, Mosaïque RH, aussi. Nous le faisons avec des institutions reconnues dans l'enseignement supérieur, par ailleurs.

Ces décisions qui ont été prises ont abouti aux six lauréats que vous avez déjà vus dans la vidéo, qui vous sont déjà proposés en vote ce matin. Ces six lauréats viennent s'ajouter à la cohorte des 30 lauréats sur les cinq éditions précédentes. A la fin, nous aurons permis à 36 jeunes valdoisiens, avec 200 000 €, d'avoir un levier financier pour avancer dans leur parcours. Ces six lauréats ont été retenus, et cela a été rappelé dans le film, car ils sont tout d'abord valdoisiens, ce qui est la moindre des choses. D'autre part, ils sont issus de familles modestes. Ils partent avec un handicap financier, et peut-être aussi culturel, dans la compétition dans laquelle ils devront s'inscrire pour l'enseignement supérieur. Pourtant, malgré ces handicaps, et je dois même ajouter que parmi nos lauréats, nous avons quelqu'un qui ne parlait pas le français avant d'arriver sur le territoire national, il l'a appris et il le maîtrise parfaitement aujourd'hui, comme nous l'avons vu dans la vidéo, malgré ces obstacles ou ces difficultés, ces jeunes s'engagent pour les autres. Ils trouvent du temps pour les autres, pour faire corps et société avec les autres. En même temps, ils ont démontré un parcours d'excellence académique remarquable. Nous l'avons vu dans le film. Des jeunes sont dans des filières les plus exigeantes et les plus sélectives, Sciences-po, ESCP, ou des cours extrêmement complexes amenés à leur terme, car ils demandent une intensité intellectuelle élevée, que cela soit pour l'étude des langues, les langues étrangères ou la langue des signes.

Être capable de mener ces deux combats de front, c'est-à-dire l'engagement citoyen et l'excellence académique est déjà une prouesse en soi. Deuxièmement, ce que j'essayais de faire passer comme message dans le film, c'est qu'il n'y a pas de parcours de réussite rectiligne. En tout cas, il n'y a pas que des parcours de réussite rectilignes. Avec les jeunes de cette promotion, nous avons la démonstration que, dans le Val d'Oise, même lorsque nous connaissons les obstacles, même lorsque nous prenons des chemins de traverse, même lorsque nous prenons des chemins différents que les canons classiques, à force de persévérance, nous y arrivons.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, disait quelque chose de fondamental pour nos jeunes. Je le redis à nouveau. "La plupart des hommes, pour parvenir à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance." Ce qu'il disait s'applique aussi à vous, car vous en êtes une belle démonstration. Vous avez démontré que vous êtes capables de cet investissement fort, et que vous avez été persévérants dans la durée, tout votre parcours le démontre. Lorsque aujourd'hui, vous rejoignez la cohorte de déjà 30 lauréats depuis six éditions, vous avez acquis une responsabilité supplémentaire. Pardon de le dire, car vous êtes encore jeunes. Votre responsabilité, si vous ne l'avez pas déjà intégré, mais je pense que cela est déjà le cas, c'est d'aller porter ces messages de réussite et d'espoir auprès de toutes celles et tous ceux que vous serez capables de rencontrer sur votre parcours, c'est de dire à l'étranger, dans vos différentes missions, au Texas, en Afrique du Sud, à Londres, en Inde, dans le Val d'Oise, qu'il y a des jeunes qui ont des parcours parfois complexes, mais malgré tout, qui réussissent brillamment. C'est ce message là que vous devez aller porter et qui, désormais, est de votre responsabilité.

Le Conseil départemental, avec l'ensemble des institutions qui nous accompagnent dans ce travail, est très fier de vous compter parmi nous et vous fait confiance. Je crois que c'est important que vous l'entendiez, car vous avez montré des qualités extraordinaires, qui nous font plaisir à voir. Il est important de vous redire toute la confiance que nous avons en vous, toute la reconnaissance, que nous avons, dans le parcours qui est le vôtre, et tout l'espoir que nous portons dans votre capacité à diffuser ces messages dans le monde sur votre territoire auprès de nos collègues. Voilà ce que je souhaitais dire, Madame la Présidente. Si vous le voulez bien, nous pouvons appeler les lauréats pour leur remettre les prix, si les élus de cette Assemblée y sont favorables.

Madame CAVECCHI

Je vais faire voter, à moins qu'il y ait des interventions. Je n'en vois pas. Je vous remercie. Je vais faire voter et nous les appellerons un par un. Qui est contre ? J'espère personne, pour dire les choses.

Adoption à l'unanimité

Applaudissements

Je vais appeler les parents de Monsieur Chaaban BARAKAT.

Applaudissements

Je remercie Monsieur le Directeur académique de nous avoir rejoints ce matin pour ce moment important.

Je vais appeler Mohamed BOUMADHI.

Applaudissements

J'appelle Louise GRIMAUD. Avec des signes.

Applaudissements

Blaise KOLOLO va nous rejoindre.

Applaudissements

Veronica Mendes TAVARES.

Applaudissements

Et Béline SEGARD.

Applaudissements

Nous leur souhaitons le meilleur pour leurs années à venir dans leur vie future professionnelle et personnelle. Nous les remercions encore.

2- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-53 Compte administratif de l'exercice 2017. Compte de gestion de l'exercice 2017. Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'enfance. Affectation définitive des résultats.

2-55 Budget supplémentaire 2018. Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.

Je vais passer au rapport 2-53. Il s'agit du compte administratif de l'exercice 2017 et du compte de gestion de l'exercice 2017, pour le budget principal et pour les budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'enfance. Nous affecterons aussi définitivement les résultats.

Avant de disparaître, je souhaite dire quelques mots.

Mes chers collègues, la session départementale du mois de juin est traditionnellement un temps fort de l'année budgétaire. Cette année, j'ai proposé à la conférence des Présidents, au Président Monsieur MULLER, qui l'a accepté, que nous puissions présenter les rapports du CA et du BS, de façon concomitante, ce que Gérard SEIMBILLE va faire dans un instant, avec un diaporama.

L'adoption du compte administratif nous invite à poser un regard rétrospectif sur l'exercice financier de l'année précédente et nous permet de comparer les réalisations aux prévisions pour chaque compte budgétaire. Le budget supplémentaire constitue quant à lui un point d'étape permettant d'ajuster les crédits, conformément aux engagements pris dans le cadre de la mandature. Une étape décisive pour la conduite des futurs projets de notre Département.

Depuis quatre ans, notre budget est soumis, vous le savez, à de lourdes contraintes financières, auxquelles s'est ajoutée la baisse rapide et drastique des dotations de l'Etat qui a privé le Val d'Oise de 159 M€ entre 2014 et 2017. L'Etat continue par ailleurs d'augmenter les charges et les dépenses obligatoires des Départements sans compensation financière. Nous aurons l'occasion d'examiner cette situation de nouveau tout à l'heure, au moment du débat sur la contractualisation financière avec l'Etat. Il y a évidemment les dépenses des AIS. Et nous pouvons d'ores et déjà noter que le RSA semble repartir malheureusement à la hausse après quelques mois de mieux. Il y a les MNA, pour lesquels les discussions avec l'Etat se sont enlisées, mais il y a aussi tous ces transferts de charges dont nous parlons moins, mais qui n'en restent pas moins des pommes de discorde, dans la mesure où l'Etat compte plafonner contre sanctions nos dépenses de fonctionnement. L'Etat, pour faire simple, préempte d'autorité toutes les marges de manœuvre que nous pourrions dégager pour que nous payions à sa place les charges qu'il nous impose.

Cet encadrement de notre autonomie financière tombe d'autant plus mal que pour le Val d'Oise, nous constatons au compte administratif une amélioration de notre santé financière après des années et des années d'efforts, des efforts que nous n'avons bien évidemment pas l'intention de relâcher. Nous n'avons pas besoin en Val d'Oise d'une quelconque tutelle pour prendre par nous-mêmes des décisions qui s'imposent pour la bonne gestion de notre collectivité.

Je rappelle que, tout cumulé, d'ici à la fin de cette année, le Val d'Oise aura fait économiser à la France plus de 400 M€, par le simple jeu des économies que nous avons faites depuis le premier plan de 2011. Sous cette mandature, ce sont près de 290 M€ qui ont été économisés. Evidemment, je ne parle pas de notre reste à charge sur les AIS qui est certes en légère diminution en valeur relative, mais qui augmente lui aussi tous les ans en valeur absolue et qui se situe aux alentours des 150 M€ annuels.

Par définition, cela ne rentre pas dans le paquet des économies que nous faisons sur notre budget. En revanche, cette somme est bel et bien économisée par l'Etat. De la même façon que les diminutions successives de notre DGF ont été, elles aussi, des économies pour l'Etat. Depuis le compte administratif de 2014 jusqu'aux chiffres que nous prévoyons pour 2018, l'Etat aura ainsi économisé la coquette somme de près de 180 M€ de DGF. En ne comptant que les 290 M€ depuis 2015, plus les 450 M€ de reste à charge sur les AIS supportés par le Département depuis 2015, plus les 180 M€ de DGF non versés, le cumul est simple. Rien que depuis 2015, le Val d'Oise aura contribué pour plus de 920 M€ à la maîtrise des dépenses publiques de la France les efforts, nous avons donc prouvé que nous savions les faire.

Je le redis, concernant notre collectivité, ces efforts restent à l'ordre du jour pour que nous puissions continuer à investir sans creuser notre dette qui reste lourde, et sans avoir à faire appel aux contribuables. Chacun sait bien que le maintien, voire l'accroissement de nos capacités d'investissement, est crucial pour un Val d'Oise en pleine croissance et en plein dynamisme.

Je pense naturellement à nos collègues, à nos routes, et au développement des communes. Mais il y a tant d'autres secteurs ou projets dans lesquels, sans le Département, rien ne serait possible. Je pense par exemple au rapport que nous allons examiner tout à l'heure pour le soutien à l'ESSEC ou pour l'aide à l'investissement du SMBO, ou alors au dossier que nous devrions examiner à la séance de juillet pour l'abbaye de Royaumont ou le château de La-Roche-Guyon. Car, oui, ne nous y trompons pas, le Département est un véritable moteur de développement pour le Val d'Oise et compte bien le rester. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous indiquer en ouverture de nos discussions sur le compte administratif, que va vous présenter Monsieur le Vice-Président, Monsieur Gérard SEIMBILLE. Comme cela est la coutume, je vais vous quitter, mais seulement pour quelques instants. Je vais laisser la présidence à Monsieur Philippe METEZEAU, s'il accepte. Il me dit c'est seulement lorsque nous votons. Je peux donc rester.

Monsieur SEIMBILLE, la parole est à toi.

Monsieur SEIMBILLE

Madame la Présidente, ce serait dommage que tu ne puisses pas au moins participer et entendre les débats. Cette présentation, comme l'a rappelé la Présidente, sera conjointe compte administratif et budget supplémentaire, ce qui ne nous empêchera pas d'avoir plusieurs délibérations, trois délibérations pour le compte administratif, celui du budget principal, celui de la Maison Départementale de l'Enfance et celui du Laboratoire, de la même manière, en ce qui concerne les budgets supplémentaires. Il faudra que Madame la Présidente sorte au moment du vote des comptes administratifs, et que Madame Michèle BERTHY, qui n'est pas présente, ne prenne pas part au vote concernant le compte administratif de la Maison Départementale de l'Enfance.

Sur le compte administratif, tout d'abord, vous avez ici une information concernant les droits de mutation, puisque nous allons voir dans ce compte administratif que le niveau que nous avons pu atteindre en 2017 est important dans les chiffres que nous présentons dans ce compte administratif.

L'année 2017, en ce qui concerne le résultat de fonctionnement, a été marquée en grande partie par la croissance très soutenue des droits de mutation, dont le produit encaissé atteint un nouveau pic de 213,8 M€ au 31 décembre 2017, contre 178 M€ à la fin 2016. Il est à noter que le nombre de ventes immobilières est orienté depuis le début de l'année 2018 à la baisse, tendance qui pourrait conforter l'hypothèse d'un retournement de cycle attendu sur le second semestre 2018.

Nous constatons au demeurant, sur le graphique, que les courbes des encaissements se croisent en décembre 2017, repassant en dessous de ceux de 2016. Je rappelle, et nous l'avons déjà évoqué ici, que les retournements que nous avons connus par le passé étaient très importants. Une année, nous avons eu une baisse des droits de mutation de 40 M€ et une autre année, de 60 M€, dans le cadre des retournements que nous avons connus par le passé. Il faut toujours se méfier, et c'est le débat que nous avons à chaque étape budgétaire, de la manière dont nous prévoyons les ressources en termes de droits de mutation. Si nous les inscrivions à un niveau trop important, nous les criblerions avec des charges par ailleurs et il pourrait y avoir une difficulté de financement. C'est 20 % de plus que nous avons constatés en 2017 par rapport à 2016. Il faut noter qu'à l'inverse, le niveau de la péréquation auquel nous contribuons, du fait de ce niveau élevé que nous avons de droits de mutation, nous fait augmenter notre contribution au fonds de péréquation à hauteur de 5,5 M€. Nous devons les mettre en rapport des 36 M€ que nous engrangeons en plus cette année.

Nous rappelons aussi que la prévision, tel que nous l'avions prévu au budget primitif initial en 2017, s'établissait à 182 M€. Si je prends les conséquences que cette croissance des droits de mutation a sur les droits de l'exercice, vous avez ici les grandes masses budgétaires. Notre compte administratif 2017 s'élève en dépenses réelles et d'ordre à près de 1,3 M^d€, et en recettes, à près de 1,4 M^d€. Il y a dans ces recettes 52,3 M€ issus de l'intégration des résultats de l'exercice 2016.

Si nous neutralisons ce résultat 2016, le résultat propre de l'exercice 2017 est ainsi excédentaire de 72,2 M€, contre 29,6 M€ en 2016. La différence de 42 M€ est notamment la conséquence de l'augmentation de 36 M€ de droits de mutation cette année par rapport à l'année précédente.

Le résultat net cumulé en 2017 est excédentaire de 101,2 M€, dont 52,3 M€ proviennent de l'excédent de l'année 2016 reporté.

Un résultat de 159,9 M€ en fonctionnement, qui correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement. C'est un taux d'exécution que nous constatons en ce qui concerne ces charges de fonctionnement, des dépenses à hauteur de 93,4 % de la prévision. C'est en retrait par rapport à l'année précédente, puisque nous étions à 97,4 %. Nous avons un retrait de 4 % au niveau des consommations, la conséquence de l'attention que nous portons avec les services pour réaliser les économies au maximum.

Un déficit de 58,7 M€ sur la section d'investissement, ramenant le volume d'emprunts à 46,9 M€, au titre de l'exercice 2017, contre 51,5 M€ lors de l'exercice précédent.

Sur cette diminution du recours à l'emprunt, le niveau d'emprunt qui a été mobilisé en 2017 s'est élevé à 46,9 M€, levés principalement sur le marché obligataire à hauteur de 30 M€. Le solde, soit 16,9 M€, a été réalisé sur le marché bancaire traditionnel auprès de la Caisse d'Épargne (sur l'enveloppe BEI) et du Crédit Agricole et sur des taux fixes performants dont nous pouvons encore aujourd'hui bénéficier. Le recours au marché obligataire, comme pour les années précédentes, a permis de maintenir le taux moyen de l'encours à un niveau qui est encore très compétitif, puisque le taux moyen de notre dette est de 1,95 % en 2017. Il est en légère hausse, néanmoins, puisqu'il était l'année précédente de 1,83 %.

Nous renforçons la part de taux fixes dans l'encours, de manière à sécuriser le stock de dettes du Département dans la perspective de l'évolution des taux.

De fait, l'encours de la dette atteint à la fin de l'année 2017 le niveau de 955,4 M€. C'est une diminution de 4,5 % de notre encours de dette par rapport à l'exercice précédent, ce qui constitue un second palier de baisse. Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons aussi opéré une baisse. Depuis 2015, c'est près de 69 M€ de réduction de notre dette, ce qui traduit la volonté forte de l'exécutif d'inscrire le Département dans une trajectoire de désendettement. Toutes les sommes que nous consacrons au remboursement de notre dette, c'est autant de disponibilités que nous n'avons pas pour financer nos propres investissements, et c'est surtout que nous avons besoin de nous préparer à une mutation des taux dans l'avenir. La capacité de désendettement du Département est ainsi ramenée à 6,1 ans au 31 décembre 2017, contre huit ans en 2016. Tout ceci est relatif, car tout dépend de l'épargne que nous pouvons dégager chaque année.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 131,5 M€, soit une hausse de 4,2 % par rapport au compte administratif de l'année précédente. La fiscalité directe, sans que je ne rentre trop dans le détail de tous les chiffres, a progressé sur un exercice de 1,4 %.

Pour la fiscalité indirecte, nous avons une hausse de 19,6 %, mais c'est essentiellement imputable à la forte croissance des DMTO que j'ai déjà évoquée.

Les dotations de l'Etat sont en baisse de 18,2 M€, générées par la quatrième année de baisse de la DGF décidée par l'Etat, comme l'a rappelé la Présidente tout à l'heure dans la masse que cela représente depuis fin 2013 pour le Département, ainsi que la baisse également des principales compensations de transferts de charges. Je ne rentrerai pas trop dans le détail.

Enfin, les autres recettes et recouvrements de créances sont en hausse de 42 %, notamment les recouvrements de dette sociale et fonds de péréquation des DMTO. Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 110,9 M€, soit un taux de réalisation de 93,9 % hors excédents de fonctionnement capitalisés, c'est-à-dire si nous retirons les ressources issues de l'année 2016. Elles se composent principalement des emprunts, avec des recettes d'emprunts de 46,9 M€, mais aussi de dotations de l'Etat, pour 20 M€, et enfin, de subventions et participations reçues qui s'élèvent à 9,9 M€. Cela provient en majeure partie de la Région d'Ile-de-France dans le cadre des relations que nous avons avec elle. Je n'évoque absolument pas dans les recettes et les dépenses, tout ce qui concerne la gestion de la dette (OCLT), équilibrée en dépenses et en recettes.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous avez ici la démonstration de leur répartition. Elles sont maîtrisées, du fait d'une stabilisation constatée au niveau de l'année 2017 sur le RSA, mais la Présidente nous a évoqué le fait qu'il y a à nouveau une reprise sur laquelle nous devons être très attentifs.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 959,6 M€. Elles représentent 80,4 % des dépenses réelles totales propres à l'exercice, soit une hausse de 0,4 % par rapport au compte administratif 2016. Il convient de noter que, pour la première fois depuis la mise en œuvre du dispositif du RSA, une diminution du montant relatif aux allocations est apparue, de .0,2 %, ce qui est très faible par rapport à 2016, contredit par rapport à l'évolution que nous venons d'évoquer.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en action sociale à hauteur de 59 %, administration générale pour 27 %, intérêt de la dette pour 2%, très faible, du fait d'une bonne gestion et un taux moyen que j'ai évoqué qui est très bas, le développement pour 7 % et l'aménagement du territoire pour 5 %.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 234,6 M€, dont 126,7 M€ de mouvements financiers et près de 108 M€ consacrés à l'investissement en équipements qui représentent 19,6 % des dépenses réelles totales de l'exercice.

Les principaux investissements : l'aménagement du territoire pour 42,9 M€, et notamment tout ce qui concourt à notre volonté de développer le territoire valdoisien au travers de projets structurants ; le développement avec 29,7 M€, notamment au travers du plan numérique des collèges et au soutien aux entreprises PME-PMI, à l'enseignement supérieur et à la recherche, ou encore, comme nous le votons chaque année, la maintenance lourde des collèges et du patrimoine environnemental ; l'action sociale, pour 0,3 M€ en investissement (c'est plutôt en fonctionnement que nous trouvons cette charge) ; l'aide aux communes avec 20,3 M€ et nous y reviendrons dans le cadre du budget supplémentaire. Nous avons voté une ligne de crédit de 25 M€, mais l'année 2016 n'a pas été totalement consommée, malgré que nous ayons répondu à toutes les sollicitations des communes. Cela est nécessairement, nous le pensons, du fait qu'il n'y avait plus de possibilités de cofinancement Région et Département, du fait des lois NOTRe et MAPTAM. Nous allons pouvoir subventionner conjointement avec la Région les collectivités à hauteur de 70 % de leurs besoins sur des importants projets.

L'administration générale, dans les dépenses d'investissement représente 15,9 M€ et les mouvements financiers au titre du remboursement du capital de la dette pour 92,1 M€. J'évoquais tout à l'heure que, compte tenu de notre endettement, la masse que nous consacrons chaque année à rembourser ces emprunts s'élève à près de 100 M€. Si nous n'avions idéalement pas d'emprunt, ce serait près de 100 M€ que nous pourrions attribuer à l'investissement sur le Département.

Nous rappelons les principales actions, comme vous en avez l'habitude. Il y a une politique sociale centrée sur la cohésion et l'insertion au plus près des valdoisiens, sans entrer dans la totalité des actions. Le Département a poursuivi des actions qui sont inscrites, notamment dans son plan départemental d'insertion que nous avons voté il y a peu de temps : tout ce qui concerne l'accès à l'emploi, le renforcement des dispositifs d'insertion par la mise en place d'un suivi des allocataires du RSA, l'opération Perdu de vue, qui a été menée jusqu'en mars 2017. Nous avons substitué le bilan diagnostique et l'accès à la formation pour essayer de renforcer l'insertion des allocataires du RSA.

En ce qui concerne les offres de logement à destination des valdoisiens, nous rappelons que le Département s'appuie sur des relations fortes avec ses organismes associés, dont principalement le bailleur social départemental, Val d'Oise Habitat, qui a ainsi doublé son patrimoine suite à la dévolution du patrimoine de l'Opievoy, dont nous avons déjà parlé ici.

En ce qui concerne l'attractivité du territoire, qui est un enjeu fort, comme il est rappelé ici, au cœur des priorités du Département, il faut un soutien des communes et des EPCI dans leurs efforts d'équipement pour l'aménagement du territoire, à travers le dispositif d'aide aux communes. Nous verrons dans le budget supplémentaire que nous y consacrons une somme supplémentaire. Nous devons nous souvenir que nous avons voté il y a quelques séances une adaptation du guide des aides, pour pouvoir répondre mieux à ce qui constitue aujourd'hui les priorités des collectivités, notamment dans le domaine scolaire, mais pas seulement. Je ne reprendrai pas le débat que nous avons eu sur le sujet.

Concernant la stratégie territoriale résolument tournée vers l'avenir, nous pouvons rappeler que le Département s'inscrit dans l'ambitieux plan régional "anti bouchon et pour changer la route", adoptée par la Région d'Ile-de-France, qui nous permet d'obtenir un financement de la Région à hauteur de 50 M€, ce qui n'est pas neutre dans les situations que nous vivons aujourd'hui. Le Département a en outre poursuivi le développement de la fibre et du très haut débit qui devrait permettre la couverture complète de son territoire à l'horizon 2020, dans le cadre de l'action du syndicat, le SMOVON.

Le développement aussi auquel est attaché le Département du pôle d'enseignement supérieur et de recherche valdoisien : je vous rappelle que le Département intervient en facilitant l'émergence de la COMUE, le futur Campus international Paris Seine, qu'il faut citer, et parallèlement, il faut noter toutes les actions qui visent à intégrer le Top 100 des universités mondiales.

Une politique dynamique et innovante au service des collégiens : la poursuite du développement numérique des collèges par un accès au très haut débit. En 2017, une enveloppe de 2,5 M€ a été dépensée en investissement et a été utilisée à ce titre pour le câblage de sept collèges valdoisiens, en complément de ceux qui en avaient déjà bénéficié par le passé.

En ce qui concerne l'ambition que nous avons de favoriser les projets éducatifs innovants, une enveloppe de près de 400 000 € a permis de mettre en place diverses actions d'accompagnement à la scolarité, par des animations culturelles, de science, de technologie, ainsi que des actions de prévention et d'écocitoyenneté.

En ce qui concerne une restauration de qualité à destination des collégiens, nous nous sommes fortement engagés en faveur de cette qualité. Nous avons réalisé la fusion des deux cuisines centrales sur le site de Saint-Leu-la-Forêt qui sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette unité centrale, qui a été reprise en régie, délivre quotidiennement environ 6 700 repas à destination de 34 établissements.

Il faut aussi rappeler qu'à la rentrée de septembre 2017, le collège Simone Veil a ouvert ses portes avec une capacité de 550 élèves, en substitution de l'ancien collège du Parc aux Charrettes. Je ne rappellerai pas que nous avons aussi lancé depuis des opérations, notamment sur le collège de Cormeilles-en-Parisis, et sur lesquelles vous avez déjà été amenés à voter.

Je vais passer à la présentation du budget supplémentaire qui est conséquent, notamment par l'intégration des résultats du compte administratif en premier lieu.

C'est un budget qui, en mouvements réels, est porté, compte tenu du budget principal et de ce budget supplémentaire, à 1,372 M^d€, soit une augmentation de plus 11,3 % par rapport au budget primitif, mais qui est essentiellement due à l'intégration des résultats de l'exercice 2017. Vous avez ici les masses. Je ne les commenterai pas.

Sur ce budget supplémentaire qui est contraint en fonctionnement, il est rappelé que la loi de programmation des finances publiques plafonne à 1,2 % l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Le Département entend bien respecter cette trajectoire de 1,2 %, et la Présidente évoquera tout à l'heure notre position par rapport à la contractualisation souhaitée par l'Etat, mais nous assurons bien évidemment un bon équilibre entre les efforts d'investissements nécessaires pour développer et entretenir notre patrimoine départemental, et en poursuivant la réduction de notre encours de dette pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

Si le budget supplémentaire intègre 8,1 M€ de dépenses supplémentaires, seuls 1,3 M€ sont réellement éligibles au calcul de l'évolution de nos charges de fonctionnement dans le cadre du plafonnement imposé par l'Etat de 1,2 %, la différence, les 6,8 M€, en étant d'office exclue, puisqu'il s'agit de la contribution du Val d'Oise aux péréquations nationales, les droits de mutation notamment.

En projetant un taux de réalisation de nos dépenses de fonctionnement de 97,5 %, c'est-à-dire un point de plus que la moyenne de ce que nous avons connu sur les exercices précédents (c'est-à-dire que nous sommes prudents dans la projection que nous allons faire de l'évolution des charges de fonctionnement), nous considérons que nous devrions avoir une évolution qui s'établirait aux alentours de 0,81 %, soit un taux inférieur à la valeur cible des 1,2 %. Au fur et à mesure des étapes budgétaires à venir, nous serons très attentifs à ces évolutions à notre charge et à leur taux de consommation.

Sur les principaux mouvements du BS 2018, il y a 6,8 M€ qui sont des dépenses supplémentaires relatives à des ajustements fiscaux, dont les fonds de péréquation des droits de mutation à hauteur de 5,5 M€, mais aussi du fonds de péréquation de la CVAE, plus 1,3 M€ : il s'agit des charges que j'évoquais tout à l'heure, qui ne font pas partie du périmètre des 1,2 %, dans le cadre des évolutions.

Nous avons 546 600 € pour la direction des transports, avec, notamment des renouvellements de conventions concernant les réseaux Haut Val d'Oise et Valmy, pour lesquelles la Direction des transports prévoit respectivement des sommes de 214 000 € et 332 000 €. Nous avons 500 000 € pour la Direction de l'éducation et des collèges, c'est notamment la régularisation au titre des dotations que nous réalisons après analyse des dépenses de l'année N-1, notamment sur les charges de chauffage, qui nous permettent de réajuster sur les différents collèges qui ont eu des dépenses exceptionnelles en la matière. Les dépenses vont progresser, puisqu'elles étaient inscrites à 10,7 M€ au budget primitif et qu'elles passent à 11,2 M€ en attendant le total des comptes administratifs des collèges concernés, car nous ne les avons pas encore tous. Il est possible d'avoir d'autres ajustements à venir.

Il y a un peu plus de 330 M€ pour la Direction des ressources humaines et enfin, 214 000 € pour l'action culturelle qui prévoit la hausse des prévisions des dépenses, principalement sur les dépenses de la SEML du Château d'Auvers, dont vous savez que c'était la première année d'exploitation après la modification du parcours et que, bien évidemment, après un an de fermeture, il faut donner le temps à la SEM de pouvoir retrouver la fréquentation estimée possible.

Pour le budget d'investissement, au niveau de ce budget supplémentaire, il est à hauteur de 238,6 M€, vous en avez la répartition. Je ne rentrerai pas trop dans le détail. Il y a un redéploiement vers la Direction des routes de 4 M€ en faveur des travaux de réfection de couches de roulement. Cela est pris sur l'opérations de l'Avenue du Parisis dont l'essentiel des crédits devrait être reporté sur l'exercice suivant, et cela était devenu indispensable, compte tenu de la qualité de nos routes, suite à un hiver assez dégradant pour les routes départementales, avec les fortes pluies, et les périodes de gel. Nous savons très bien que nous devons faire un effort. La Présidente, dans le cadre du lancement du comité (collectif des usagers de l'A15), a entendu comme nous toutes les demandes des chefs d'entreprise et les difficultés des usagers et nous y répondons avec les moyens que nous pouvons dégager du fait des résultats que j'ai évoqués tout à l'heure.

Nous avons une inscription complémentaire d'un peu plus de 300 000 € à la Direction de l'action culturelle, notamment concernant la Fondation Royaumont et les monuments historiques.. Pour l'aide aux communes je rappelle que nous avons consommé un peu moins de 21 M€ au titre de l'année 2017, car il n'était plus possible de cofinancer les contrats ruraux et les ex contrats régionaux. Par rapport à l'année dernière, sur l'état de consommation de ces crédits, nous passons de 21 à 27 M€. Nous avons anticipé les besoins complémentaires des collectivités, communes, communautés de communes et syndicats.

Sur l'affectation du résultat, puisque la délibération que nous allons prendre a intégré l'intégration des résultats, sans rentrer dans trop de détails, vous avez ici les principaux mouvements du BS, après intégration des résultats de l'année N -1. Nous avons des dépenses imprévues à hauteur de 74 M€, qui nous permettent de pouvoir gérer les besoins complémentaires et nous verrons au niveau des étapes budgétaires comment celles-ci pourront être éventuellement utilisées. Nous avons une contribution supplémentaire au niveau des fonds de péréquation. Nous avons un virement dans la section d'investissement, un autofinancement complémentaire que nous transférons vers la section d'investissement à hauteur de plus de 20 M€. Nous avons un moindre recours de 21,6 M€ à l'emprunt. Enfin, la prise en compte de l'actualisation des calendriers de travaux justifiant l'ajustement des crédits de la programmation nous amène à réduire les crédits d'équipement sur certaines lignes de 2,1 %.

Je vous donne beaucoup de chiffres, donc je ne rentrerai pas trop dans les détails. Concernant le recours à l'emprunt que nous qualifions aujourd'hui de maîtrisé, vous voyez qu'il est encore conséquent, plus de 932 M€ projetés à la fin de l'année 2018. Le solde 2017 de la section d'investissement a été pour partie affecté à une diminution du recours à l'emprunt, moins 21,6 M€, ramenant l'inscription pour le recours à l'emprunt au titre de l'année 2018 à 54,5 M€, contre 76,1 M€ qui étaient prévus en début d'année. Je vous rappelle que nous remboursons 77 M€ chaque année des emprunts antérieurs. C'est la différence entre les 77 et de 54 M€ qui nous permet de réduire l'encours de la dette, qui sera, toutes choses égales par ailleurs, porté à 932,3 M€, contre 953,9 M€, comme il était inscrit au budget primitif. Je vous remercie de votre attention. Je rappelle les consignes pour le vote, mais d'abord, le débat doit avoir lieu. La Présidente doit sortir au moment du compte administratif, mais doit être présente au moment du vote sur le Budget supplémentaire. C'est même plutôt intéressant qu'elle soit là. Madame Michèle BERTHY, si elle avait été présente, n'aurait pas pu participer au vote du CA de la Maison Départementale de l'Enfance, mais également pour le budget supplémentaire. Un vote sera requis pour les trois comptes administratifs, donc trois délibérations distinctes. Pour le budget supplémentaire, il y aura trois délibérations distinctes, budget principal, Maison de l'Enfance et Laboratoire. J'espère que je n'ai pas été trop long et que je ne vous ai pas trop assommé de chiffres, mais nous sommes obligés de vous rendre compte chaque année de l'utilisation des crédits ouverts.

Madame CAVECCHI

C'est la moindre des choses.

Monsieur SABOURET

Lorsque nous parlons de budget, il est effectivement difficile d'éviter de citer des chiffres, puisque c'est l'objet de la délibération. En effet, le chiffre qui est présenté dans le budget, ce sont les 101 M€ d'excédent budgétaire cumulés au 31 décembre dernier, chiffre assez spectaculaire, avec un résultat net rapporté au seul exercice 2017 de 72,3 M€.

Nous connaissons une situation bien plus favorable sur le plan de l'exécution budgétaire que celle que nous connaissions ces dernières années. Les causes en sont nombreuses, certaines endogènes et d'autres exogènes. Beaucoup d'autres sont exogènes. L'exécution budgétaire 2017 et surtout la traduction d'un impressionnant desserrement des contraintes qui pesaient sur nos finances. Nous sommes dans un alignement des planètes beaucoup plus positif que ce que nous connaissions ces dernières années. Nos recettes sont en hausse, très supérieures à ce qui était prévu au budget 2017. Nous atteignons 36 M€ de plus sur les DMTO. Entre le point bas de 2013, 133 M€, et le point haut de 2017, 214 M€, l'écart est quand même considérable. Les DMTO assurent un peu moins de 20 % de nos recettes totales. L'ensemble des recettes fiscales et des recettes de fonctionnement augmentent, puisque le montant global de recettes de fonctionnement supplémentaires que nous avons dans ce compte administratif est de 45,6 M€, grâce à la dynamique globale des recettes fiscales, essentiellement. Cette situation est très positive pour les finances du Département. Ces causes sont externes, puisque pour les DMTO, nous n'avons presque aucune marge de manœuvre, puisque nous sommes au taquet en matière de taux.

Pendant ce temps, nos dépenses de fonctionnement se tassent. D'ailleurs, nous n'avons exécuté que 93,4 % de nos enveloppes de fonctionnement en 2017 contre 98,1 % sur les précédents budgets en moyenne d'après les chiffres fournis dans le rapport. Nous avons sous-exécuté ces dépenses, pas forcément, parce que nous ne voulions pas dépenser, mais parce que sur certaines dépenses obligatoires, les montants consacrés ont été moindres.

Sur le RSA, nous verrons si la tendance se réinverse à nouveau, mais il y a une détente assez forte de la contrainte avec, finalement, un peu moins d'allocataires ou un peu moins de prestations à verser, alors même que nous avons connu une augmentation du montant unitaire des restes à verser, puisqu'il y a eu le plan cinq ans de hausse du montant du RSA. Les dépenses se stabilisent à peu près à 192 M€ et nous sommes à 6 M€ de moins que ce qui était prévu dans le budget initial 2017. Dans le même temps, le budget du Département du Val d'Oise bénéficie chaque année des 25 M€ supplémentaires de taxes foncières qui sont dus à l'effort demandé aux contribuables valdoisiens. 45 M€, plus 25 M€, plus la stabilité des dépenses, nous sommes quasiment aux 72,3 M€ de résultats que vous nous annoncez cette année.

Lorsque les impôts locaux avaient été augmentés dans le Département, lorsque vous aviez fait le choix d'augmenter la taxe foncière, nous avons défendu l'idée que l'augmentation de la fiscalité des ménages n'était pas nécessaire à cette hauteur. Nous avons même suggéré une autre méthode que l'augmentation brutale de 20 %, qui était de lisser cette hausse dans le temps pour s'ajuster plus finement aux besoins budgétaires réels. C'est-à-dire ne pas demander tout de suite aux contribuables valdoisiens la totalité de l'effort et de lisser en fonction de ce qui était absolument nécessaire. Nous leur avons demandé l'inverse. Ils ont alimenté des réserves budgétaires et vous aviez alors refusé nos propositions. Le compte administratif montre que cette question devra être posée et que la contribution des valdoisiens à l'effort budgétaire est une question ouverte.

Autre interrogation sur la dette, nous voyons bien la stratégie, le budget 2017 offre une opportunité supplémentaire de désendetter la collectivité. La dette départementale reste élevée. Nous ne pouvons pas le contester, 950 M€, ce n'est pas rien. Nous connaissons tous l'histoire des Départements, l'histoire du nôtre, mais l'histoire des Départements en général, l'histoire de l'effet ciseau qui a touché les Départements à partir de la crise financière de 2008, et l'histoire du 1,3 M^d€ de dettes cumulées de l'Etat à l'égard des Départements, ce qui correspond à la non-compensation des transferts de charges à l'occasion des transferts de compétences.

Il est prudent, évidemment, de ne pas alimenter la dynamique de la dette, il est prudent de désendetter, mais la question qui se pose est la suivante : jusqu'où devons-nous aller dans cette stratégie de désendettement ? Dans le budget supplémentaire, vous nous montrez votre stratégie, qui est l'affectation intégrale des surplus au désendettement, puisque, dans le budget présenté, que j'ai vu sur les slides, nous consacrons toutes les marges de manœuvre supplémentaires au désendettement. Le desserrement des contraintes que nous connaissons aujourd'hui aurait pu conduire à rompre avec cette logique de sous-investissement, suivie depuis des années, car, dans le même temps, nous sommes sur une décrue continue. Cette année, nous sommes à la troisième année de recul consécutif des dépenses réelles d'investissement. Un tableau à la page 26 du rapport d'accompagnement du compte administratif montre bien ce mouvement de désinvestissement, à part en 2015 où les investissements avaient augmenté. Nous continuons à aller vers le moins en investissement. Cette situation est inquiétante, car elle touche tous les secteurs, y compris tous les secteurs auxquels nous pourrions ne pas nous attendre.

Dans le secteur des collèges, nous avons une baisse de 10 % des crédits ordonnancés en investissement. Nous avons 29,6 M€ et nous passons à 26,9 M€, page 67 du rapport d'accompagnement. Or, nous savons que les établissements ont besoin de moyens. Nous construisons même des établissements, car il s'agit d'une mission essentielle du Département, qui voit sa population progresser, et sa population scolaire naturellement progresser. Nous restons naturellement un des Départements les plus jeunes de France.

Dans nos établissements, les emplois aidés ont disparu et la situation dans nombre de collèges devient critique, avec des personnels fragilisés, ce qui est un problème en fonctionnement. Attention à ne pas pousser la logique d'économie en investissement et en fonctionnement trop loin. Nous sommes prêts à travailler avec vous, notamment sur la question des personnels techniques des collèges, sur leurs conditions de travail, sur la question de la double hiérarchie qui est parfois difficile à vivre, sur leurs besoins de formation ou de remplacement. Nous sommes prêts à soutenir les propositions que vous pourriez faire, mais nous devons prendre en compte la situation particulière des collèges. Le désinvestissement est inquiétant. Il est inquiétant aussi en matière d'aide aux communes, puisque les montants s'amenuisent et les taux de consommation de crédit sont insatisfaisants. La politique de guichet qui a été mise en œuvre n'est ni juste ni efficace. Elle passe à côté des enjeux de notre temps et de l'ensemble du territoire.

Depuis le pic de 2013, les montants consacrés aux communes baissent d'année en année, et nous le voyons aussi page 26. Sur l'ensemble des subventions d'équipement, nous égalons pratiquement notre plus bas historique de 33,7 l'an dernier. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes véritablement dans une logique de réinvestissement.

L'abandon de l'investissement existe aussi sur les routes, avec un recul de 15 % des dépenses sur le compte administratif 2017. Je prends acte de ce que vous nous avez proposé au budget supplémentaire : mettre 4 M€ de plus sur les routes est une nécessité lorsque nous voyons l'état dégradé de la plupart des voiries. Je viens moins dans l'Ouest et encore moins dans le Vexin, mais je connais bien l'état des routes dans mon canton et dans l'Est. Partout, la situation est assez préoccupante. Un hiver rude a beaucoup abîmé les voiries. J'en profite pour vous poser une question, puisque vous avez expliqué qu'on finançait les 4 M€ supplémentaires par des redéploiements à partir de grands projets qui ne se font pas. Un grand projet, c'est le tronçon du BIP entre Bonneuil et Groslay. Or, le tribunal administratif de Cergy a annulé la DUP, la déclaration d'utilité publique, en mars dernier. Où en sommes-nous à ce niveau-là ? Quelles sont les perspectives budgétaires ? Tant que le projet ne se fait pas, les consommations de crédit ne se font pas et nous ne payons pas en avance les entreprises, mais seulement lorsqu'elles ont réalisé les travaux, ce qui est plutôt sage.

Pour terminer sur la politique de désinvestissement, celle-ci a un effet négatif sur nos propres recettes d'investissement. Nous avons une baisse du FCTVA, le symptôme de ce désinvestissement, alors même que le FCTVA avait été élargi en 2016 à d'autres dépenses d'entretien des bâtiments publics. Si nous avions maintenu une même dynamique d'investissement, nous aurions eu une hausse des recettes de FCTVA. Tout cela baisse, c'est bien la preuve que nous sous-investissons.

Pour terminer, nous avons deux désaccords. Un premier désaccord sur la partie consacrée à la protection de l'enfance. Vous n'en avez pas beaucoup parlé dans votre intervention, mais nous pouvons l'observer sur les documents, notamment sur la politique vis-à-vis des mineurs non accompagnés. L'Etat ne compense pas suffisamment cette dépense, comme il ne compense pas suffisamment les dépenses du RSA, de l'APA ou de la PCH. Cette sous-compensation ne justifie pas tout. Il ne faut pas opposer les enfants en danger les uns aux autres, les mineurs non accompagnés, les jeunes majeurs. Il faut être assez prudent sur la manière dont nous nous exprimons sur ce sujet.

Je n'ai pas trouvé dans ce rapport, mais peut-être ai-je mal cherché, le chiffre que représente la prise en charge des mineurs non accompagnés. Nous savons que le pic est derrière nous et que nous n'avons pas de risque de subversion migratoire à ce niveau, contrairement à ce que nous entendons parfois de manière abusive.

Sur la protection de l'enfance, nous devons avoir une vision qui met d'abord l'enfant au centre, et ne pas regarder de manière prépondérante si ce sont des mineurs étrangers non accompagnés, ou des mineurs relevant des missions traditionnelles de la protection de l'enfance. Lorsque nous rapportons l'ensemble du chiffre de 101 M€ d'excédents cumulés, ce n'est pas cela qui met les finances du Département dans le rouge.

Enfin, dans le rapport, à la page 19, nous voyons une baisse en volume des charges de personnel, alors qu'elles sont, en page 103, en légère augmentation, de 0,8 %. Il y a donc une contradiction. Ce n'est pas possible à effectif constant. Vous nous indiquez avoir diminué le nombre d'agents rémunérés de 86, mais vous précisez que ces 86 postes étaient principalement des contrats aidés. Nous avons fait les calculs : entre GVT, points d'indice, PPCR et la suppression des 86 emplois, et vos chiffres semblent erronés. Cette question est un peu technique, mais pour que cela fonctionne, il serait nécessaire que la politique de non-remplacement soit massive et nouvelle, mais nous n'en avons pas vu. Nous avons une interrogation sur ce point.

Naturellement, comme vous pouvez vous y attendre, nous ne votons pas le compte administratif. Nous n'avons pas voté le budget, évidemment, il serait contradictoire de changer de position. En cohérence avec notre vote négatif du budget, nous ne voterons pas le compte administratif. Le compte de gestion est la vérité des chiffres. Nous n'avons donc pas de soupçons sur la vérité des chiffres. Nous voterons le compte de gestion. Nous rejetterons le compte administratif, et de la même manière, nous ne voterons pas le budget supplémentaire, l'affectation des résultats, et la politique promue par ce budget supplémentaire. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET. D'autres interventions ?

Monsieur SEIMBILLE

Je vais essayer de prendre dans l'ordre les interventions de Monsieur SABOURET pour le compte de la minorité. Vous dites que les 101 M€ de résultats sont la démonstration que nous avons au niveau du budget mal anticipé un certain nombre d'éléments. Je voudrais rappeler que dans un certain passé, par rapport à une masse budgétaire de plus 1,3 M^d€, 100 M€ ne représentent pas grand-chose. Regardez dans les autres collectivités : quel est le taux de marge dégagé sur les budgets ? Nous sommes à moins de 10 %. Nous devons faire attention à ne pas prendre un élément uniquement de comparaison par rapport à une période très difficile. Jusque dans les années 2007-2008, nous dégagions plutôt 120 M€ et nombreux étaient ceux qui estimaient que ce chiffre était normal. Nous devons être prudents. Certaines collectivités ont des marges de 20 %. Ce chiffre progresse essentiellement du fait des droits de mutation qui n'ont pas de caractère certain à l'avenir.

Vous avez évoqué un alignement des planètes favorables. Je suis beaucoup moins certain que l'alignement des planètes nous soit favorable, si nous prenons le risque de retournement des droits de mutation. Nous pouvons perdre, d'une année sur l'autre, entre 40 et 60 M€, si nous nous référons à ce que nous avons connu par le passé. Nous avons prévisionnellement un retournement des frais financiers sur les emprunts, qui peut, même si nous avons une dette bien gérée, nous amener à quelques augmentations de charges financières indépendantes de notre volonté. Je rappelle aussi, et cela a été signalé par Madame la Présidente, que si nous avons une baisse du RSA au niveau de l'année 2017 de 0,2 %, nous avons déjà une tendance de retournement. Les planètes ne sont pas spécialement bien alignées. Droits de mutation, coûts des frais financiers et évolution des AIS, notamment RSA et MNA, montrent que nous devons être très prudents.

Vous avez rappelé la position que vous avez prise sur la hausse de la taxe sur le foncier bâti. Vous avez estimé qu'elle aurait pu être différée ou répartie graduellement. Vous ne tenez pas compte du fait que les résultats que nous obtenons aujourd'hui sont des résultats que vous avez vous-même précisés comme étant des effets externes. Le RSA, alors que rien ne prédisait que nous ayons une diminution dès l'année 2017, les droits de mutation, rien ne permettait de prévoir que 2016 et 2017 ont été des années où nous avons eu des ressources au-dessus des prévisions. Si vous êtes capables de me dire ce que nous aurons en 2018, 2019 et 2020, en droits de mutation, en évolution du RSA et en coût des MNA, je suis preneur, mais il me faut des chiffres certains. Si nous avions eu un maintien des droits de mutation, un maintien de la progression du RSA, et si nous n'avions pas anticipé l'évolution des MNA, nous n'aurions pas pu financer les dépenses obligatoires sans augmenter la taxe sur le foncier bâti. La Présidente a rappelé combien de ressources nous avons perdues en DGF, notamment, et en transfert de charges.

Vous avez évoqué que, bien évidemment, réduire la dette doit être un objectif et vous avez demandé jusqu'où il faut aller. Lorsque je regardais ce que nous faisons par rapport aux résultats que nous dégageons sur l'exercice 2017, sur les 42 M€, 36 M€ sont dus à une augmentation des droits de mutation par rapport à l'année précédente. C'est en cela que nous considérons qu'il est opportun, compte tenu de cet excédent exceptionnel, non pérenne, que nous l'affectons pour 26 M€ au désendettement, et pour 4 M€ sur les routes, cet excédent provenant essentiellement de l'affectation des ressources exceptionnelles que nous avons sur les droits de mutation.

Concernant la baisse des financements de l'investissement pour les collèges, pour les routes, confirmée par la baisse du FCTVA constatée en 2017 par rapport à 2016, je ne vous crois pas naïf. Je pense que vous savez comme moi que, dans l'ensemble des collectivités, s'il est légitime d'avoir une certaine stabilité ou une maîtrise des hausses et des dépenses de recettes de fonctionnement, il en est différemment au niveau des lignes budgétaires qui concernent l'investissement. Il y a des calendriers de réalisation de travaux. Le temps qu'un collège soit réalisé, qu'une voirie soit construite, il y a des délais qui font que nous ne pouvons pas prendre ligne par ligne une baisse des collèges ou une baisse de route. Bien évidemment, les calendriers de réalisation peuvent avoir des incidences sur les masses.

Globalement, ce que nous votons dans les budgets nous amène à maintenir le niveau d'investissement aux alentours de 130 M€ chaque année. Nous ne pouvons pas dire, en prenant une ligne ou une autre, qu'il y a une baisse. Je précise que nous préférons pour beaucoup des charges d'investissements qui sont pérennes pour le Département que des charges de fonctionnement que nous ne maîtrisons pas. Si une bonne partie est indispensable, d'autres doivent faire l'objet de recherche d'économies.

Sur l'aide aux communes, je ne reviendrai pas sur le fait que nous avons un débat sur la notion de guichet. Lorsque vous relisez le compte rendu de la dernière Assemblée, je rappelle que toutes les demandes des communes ont été satisfaites, lorsque nous sommes passés du système de guichet, qui existait sous la gouvernance précédente, puisqu'une enveloppe a été attribuée, avec une consommation libre, voilà du pur guichet. Nous avons aujourd'hui une possibilité donnée en fonction de priorités que nous avons définies avec des planchers, des plafonds et des taux, qui nous paraissent indispensables pour rééquilibrer au niveau des territoires. Nous n'avons jamais répondu négativement. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins un guichet que cela ne l'a été par le passé. La baisse que vous pouvez constater sur l'année 2017 et du fait de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM qui ont introduit les contrats ruraux est régionaux, et je le répète à chaque fois, mais je pense que cela est utile, car vous n'aurez dit à chaque fois votre perception d'une politique de guichet. Avec tout ce qui nous a été demandé et que nous votons au fur et à mesure de nos Assemblées et nos commissions permanentes, vous verrez qu'il y aura cette année une progression de l'aide aux collectivités.

Vous avez posé la question du chiffre concernant les MNA. Sans certitude exacte, nous sommes plutôt sur 30 M€ par an de coût pour les mineurs non accompagnés, et je préfère les appeler de cette manière.

Je n'ai pas la réponse en ce qui concerne le calendrier de l'Avenue du Parisis, mais je crois avoir répondu à toutes les interrogations ou avoir corrigé les affirmations de Monsieur Cédric SABOURET.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Gérard SEIMBILLE. Monsieur le Sénateur.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Je dis quelques mots rapides sur ce compte administratif 2017, avec ce beau résultat, il faut le souligner, car je me sens un peu concerné par la gestion qu'il retrace. Je ne redirai pas ce qu'a excellemment dit Monsieur Gérard SEIMBILLE, qui a apporté des réponses précises, documentées, chiffrées, et politiques, dans le sens où cela traduit des choix politiques que nous avons faits collectivement et que nous revendiquons. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Monsieur SABOURET a décrit tout ce qui a été dit précédemment par Monsieur Gérard SEIMBILLE. Je voudrais en venir à sa conclusion, en particulier sur l'effort que nous avons demandé en matière de taxe foncière aux habitants de ce Département. Autant je partage ce qu'il a décrit patiemment jusqu'à sa conclusion, autant je ne partage pas la conclusion. Nous pourrions la partager, à savoir : dire que nous aurions dû lisser l'effort et revenir tous les ans avec des augmentations de taxes foncières en fonction des besoins. En effet, nous aurions pu le dire si nous n'avions pas eu pratiquement 1 M^d€ de dettes au moment où nous avons pris cette décision. Votre raisonnement tient jusqu'à ce moment-là. Lorsque nous sommes confrontés à cette dette et au poids qu'elle a concrètement sur l'élaboration des autres budgets qui suivent, nous ne pouvons pas suivre ce raisonnement.

Je voudrais dire, et le reste de mon intervention sera des considérations d'ordre national, qu'il n'y a pas d'opposition entre l'investissement et le désendettement. Nous avons un excédent. Nous choisissons d'en affecter une partie au désendettement. C'est autant d'argent que nous pourrions réinvestir par la suite en sollicitant de nouveaux crédits. Nous ferons une économie d'intérêt, et nous avons bien qu'il y a des risques d'augmentation non négligeable dans les mois et années qui viennent, et nous parlons de désendettement en capital, nous créons une capacité de se réendetter par la suite. Ce n'est pas, parce qu'il y a des calendriers avec des moments où nous investissons davantage et d'autres moins, que nous devons imposer cette notion de désendettement avec un choix pour l'investissement. Les désendettements d'aujourd'hui sont les investissements possibles pour demain. Il est prudent de l'avoir fait.

Sur le fait qu'il y a un certain nombre de risques dans le paysage aujourd'hui, alors que nous constatons des éléments plutôt positifs pour l'année 2017 et ses comptes, il n'y a pas de doute pour grand monde. S'agissant des taux d'intérêt, nous disions il y a 18 mois que cela n'allait pas tarder à bouger, et nous en voyons les prémices. Je ne m'y attarderai pas. Cela peut avoir un impact très fort dans la préparation budgétaire des années qui viennent. Nous aurions tort d'y aller le cœur léger.

Le poids de la dette est toujours très important. Les droits de mutation, à titre onéreux, ne montent pas jusqu'au ciel, comme à la Bourse, il y a un jour où cela se retourne, et cela se retourne d'autant plus brutalement que nous sommes montés très haut. Nous devons nous préparer, et nous le faisons à travers l'affectation de ce résultat, à un retournement de tendance.

En ce qui concerne les dépenses sociales, il y a eu une pause dans le RSA et c'est là que je vais arriver au contexte national, qui a été très modeste.

Nous avons souligné un dynamisme des autres recettes que les DMTO. Le contexte national était relativement bon en 2017, la Cour des Comptes nous en explique la raison. En 2017, il y a eu une forte augmentation des recettes de l'Etat par la croissance. Nous sommes descendus en dessous des 3 % du déficit du PIB. Nous sommes arrivés à 2,6 %, essentiellement, parce que les recettes ont augmenté, du fait de la croissance et du fait de ce que nous appelons l'élasticité. Lorsque vous avez une croissance de 1, vous vous attendez en théorie à avoir une augmentation de vos recettes fiscales de 1. Mais ce n'est pas le cas, cela peut être 1 ou moins. La population a consommé davantage en 2017, car il y avait un meilleur climat, ce qui amène des dépenses supplémentaires et des recettes fiscales supplémentaires. L'élasticité a été de 1,4 % en 2017, ce qui est considérable. Les recettes fiscales ont été majorées par rapport à la croissance du fait de l'élasticité. Ce phénomène n'est pas appelé à durer éternellement.

La Cour des comptes, dans son rapport 2017 qui est public depuis la présentation au Sénat cette semaine, nous dit qu'aucune réforme structurelle sur les dépenses publiques n'a eu lieu. Nous sommes soumis aux effets de croissance. La croissance, vous avez pu remarquer que pour cette année, sera moins bonne qu'elle a été en 2017. Sur l'échéance 2019-2022, la Cour des Comptes est encore plus prudente. 2018 devrait voir le déficit qui a été annoncé en Loi de finances à peu près respecté. Pour la période 2019-2022, nous pouvons être inquiets sur les recettes de l'Etat, sur la capacité de l'Etat à maintenir ses trajectoires financières.

L'Etat nous ayant déjà très fortement maltraité pendant le quinquennat précédent, avec la baisse des dotations de fonctionnement, nous avons fini par nous habituer, entre guillemets, mais moins 40 % rien d'autre qu'un cataclysme auquel nous aurions bien tort de nous résilier et de nous habituer. L'Etat peut être tenté, au-delà des contrats sur l'engagement des dépenses qu'il n'arrive pas à faire signer aux collectivités pour d'excellentes raisons, de nous infliger un tour de vis supplémentaire. Dans un contexte national très fragile, la prudence dans notre gestion budgétaire est plus que jamais de mise, même si nous montrons des résultats qui, en apparence, sont très flatteurs pour notre gestion. L'effort est toujours de mise, il n'est pas question de le relâcher nos efforts en matière de recherche d'économies. Malheureusement, nous ne pouvons pas relâcher pour l'instant la pression fiscale, et le désendettement est la condition de notre capacité à continuer à investir à l'avenir dans ce contexte très fragile, sur lequel je vous invite tous à réfléchir, en tout cas dans le cadre des préparations budgétaires qui viennent. Il faudra maintenir ces fondamentaux qui sont à l'œuvre.

Un dernier mot, car je ne peux pas laisser passer le propos de Monsieur SABOURET sur les mineurs non accompagnés. Peut-être avait-il besoin politiquement de donner cette espèce de gage que j'ai entendu, à savoir que pour les mineurs non accompagnés, l'essentiel de l'effort est derrière nous, et qu'il faut avant tout réfléchir en termes de protection de l'enfance. Je pense tout au contraire qu'en matière de migration et de mineurs non accompagnés, le pire est devant nous. Nous sommes passés de 2 500 mineurs non accompagnés accueillis sur le territoire national quand j'ai pris mes fonctions de présidence ici, à plus de 25 000 l'année dernière et certainement plus de 30 000 cette année. Quand vous faites fois 10 sur un dispositif, en l'espace de quelques années, cela signifie quelque chose, bien au-delà des quelques phénomènes migratoires qu'a connus l'Europe. Un système est mis en œuvre, car les mineurs non accompagnés sont l'angle mort des politiques de migration, le point que nous ne pouvons pas maîtriser en l'état du droit international. Vous savez que la France est tenue par ses valeurs et je ne les oublie pas, mais elle est aussi tenue par les traités internationaux. Les mineurs qui arrivent sur notre territoire et même ceux qui se prétendent mineurs, sont automatiquement pris en charge, d'une façon ou d'une autre en fonction des Départements. Mais nous devons les prendre en charge.

Dans le même temps, des filières internationales se sont mises en œuvre et c'est du gagnant pour les passeurs, pour les filières. Avec notre système, nous participons aux filières, aux mafias, mais c'est aussi du gagnant pour les familles qui envoient ces jeunes en migration, puisque nous savons qu'après, ils peuvent travailler sur notre territoire et ils participent à envoyer des fonds à l'économie de leur pays d'origine. Parfois, cela s'inscrit dans des projets familiaux très structurés. Cela répond à un besoin de plus en plus important.

D'autre part, le phénomène de mondialisation ne fait que croître. Il y a des populations qui commencent à avoir quelques moyens financiers et qui vont les investir immédiatement dans ce genre de processus, car cela sera gagnant à terme pour les familles, et nous pensons que cela le sera pour le mineur qui sera envoyé en Europe dans ces conditions. Nous ne devons pas nous attendre à la moindre pause en matière de croissance de la présence des mineurs non accompagnés. Ce phénomène est déjà exponentiel. Il ne va pas se retourner d'un moment à l'autre, même si, globalement, nous pouvons réussir à maîtriser le caractère général des migrations, en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, cela ne sera pas le cas. J'essaie de le faire comprendre, au nom de l'ADF, depuis plus de quatre ans, aux différents gardes des Sceaux auxquels nous avons pu nous adresser. Cette question n'est absolument pas prise en compte par l'Etat aujourd'hui. C'est l'angle mort des politiques d'immigration. Nous aurions bien tort de croire que les choses vont s'améliorer rapidement.

J'avais dit que je ne reprendrais pas les chiffres de Monsieur Gérard SEIMBILLE, qu'il a bien exposés, mais les dépenses supplémentaires pour les mineurs non accompagnés mangent pratiquement l'augmentation de taxes foncières que nous avons dû appliquer à nos contribuables, ce qui est un signal très fort qui devrait nous interroger tous. Voilà les quelques éléments que je voulais ajouter en complément.

Madame CAVECCHI

Je veux juste ajouter que lorsque nous avons augmenté les taxes, naturellement, nous l'avons fait au regard de la situation à ce moment-là, et nous n'avions pas le choix. Tu l'as dit, Arnaud, et je pense que c'est très important, nous ne pouvons pas évoquer l'augmentation des taxes sans évoquer la situation de l'époque. Au niveau des DMTO, l'augmentation est due au fait que nous avons aussi pris l'augmentation, puisque nous sommes passés de 3,9 à 4,5 M€ et que nous nous sommes donné des outils pour avoir cette augmentation financière. La situation des DMTO est extrêmement cyclique, vous l'avez dit tous les deux. Je me dis que si les DMTO chutaient brutalement, il faut que nous puissions financer, au moment où nous en aurons besoin, l'Avenue du Parisis. Nous ne pouvons pas faire un trait sur ce projet. Les DMTO font aussi partie des recettes importantes.

En ce qui concerne les grands projets d'investissement, nous en avons. Nous avons la MDE, le Campus international, et vous le savez, nous avons un nombre de collégiens de plus en plus important, puisqu'il y a une augmentation très intense des jeunes sur le Département et donc un nombre de collèges à construire dont nous n'avons pas donné les chiffres dans les années à venir. Aujourd'hui, nous travaillons sur la construction de deux collèges. Nous devons en construire d'autres. Cette manne financière va nous permettre de pouvoir investir lorsque nous en aurons besoin.

Concernant l'Avenue du Parisis, nous avons fait appel avec l'Etat. Nous en avons parlé. Nous travaillons sur la modification du PLU, pour pouvoir redémarrer les travaux sur les terrains que nous possédons. Par prudence, nous travaillons aussi sur une étude de la faune et la flore s'il nous est demandé de repartir à zéro dans le dossier, puisque cela nous avait été reproché. Je ne vais pas répéter et les propos de Gérard et d'Arnaud BAZIN. Nous pouvons remercier les services du très bon travail qu'ils ont réalisé, et pour toutes ces analyses qui me paraissent essentielles, qui nous permettent d'avancer.

Je vous propose de passer au vote sur le compte administratif. Je demandais au sénateur de m'accompagner à l'extérieur. Je laisse la présidence à Monsieur Luc STREHAIANO.

Monsieur STREHAIANO

Mes chers collègues, bonjour. Une fois que l'ex-Président et la Présidente seront partis, nous pourrons passer au vote des comptes administratifs. Il y a le compte administratif principal du Département. S'agissant de son adoption, quels sont ceux qui sont contre, qui s'abstiennent, qui sont pour ?

Adoption à la majorité

Nous avons à approuver le compte administratif du Laboratoire départemental. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Adoption à la majorité

Nous passons à la Maison départementale de l'enfance. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Adoption à la majorité

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Je vais faire voter, si vous le voulez bien, le budget supplémentaire.

Comme nous avons traité les deux sujets en même temps, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Nous avons le même vote.

Adoption à la majorité

Approuvez-vous le compte de gestion de Monsieur le Trésorier ?

Adoption à l'unanimité

Nous avons le budget principal.

Adoption à la majorité

Nous votons les budgets annexes du Laboratoire et de la Maison Départementale de l'enfance.

Adoption à la majorité

Je passe à la délibération 2-62. Il s'agit d'un protocole transactionnel avec la société Coopération et Famille relatif aux locaux place Casanova à Goussainville. Je donne la parole à Madame Agnès RAFAITIN.

2-62 Goussainville – Protocole transactionnel avec la société "Coopération et Famille" relatif aux locaux sis 1 place Danielle Casanova.

Madame RAFAITIN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes d'un protocole d'accord transactionnel avec la SA HLM Coopération et Famille. Les services du Département ont occupé de 1995 à 2015 des locaux appartenant à ce bailleur social, situés au 3, place Danielle Casanova à Goussainville. Il avait été convenu dans un montage technique et financier de la convention d'occupation une majoration du loyer durant les six premières années, afin d'amortir le coût des travaux entrepris par le propriétaire. Toutefois, cette surfacturation a perduré au-delà de la date arrêtée, ce qui a généré un trop-perçu de 600 314,28 € au profit du bailleur social. Ce contexte litigieux a conduit le Département à interrompre le paiement des loyers et des charges. Dès lors, les parties se sont rapprochées, afin de régler cette situation précontentieuse par la voie transactionnelle.

Il est proposé d'approuver le protocole d'accord transactionnel, selon les termes duquel la SA HLM Coopération et Famille s'engage à verser au Département la somme de 221 920,02 €, dans le délai d'un mois à compter de la signature du protocole et pour solde de tout compte.

Je vous détaille la somme de 221 920,02 €. Pour reprendre l'historique, vous avez les loyers non honorés du Conseil départemental pour la période de 2013 à 2015 qui s'élèvent à 111 280,26 €, la remise en état d'origine dans une configuration de logement pour un montant de 267 114 €, et en contrepartie, la SA HLM doit reverser au Département 600 314,28 € pour les loyers surfacturés. Le solde de cette balance représente donc 221 920,02 € concernant la transaction.

Madame CAVECCHI

Merci. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous reprenons le cours normal de nos rapports. Je passe à la Commission n° 6. Il s'agit de la contribution du Département à la phase de concertation publique pour le projet Bus en Seine. C'est le rapport 6-08. Je laisse la parole à Monsieur ROULEAU.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-08 Contribution du Département à la phase de concertation publique : projet "Bus en Seine".

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de rendre un avis. Le Conseil départemental doit rendre un avis dans le cadre de la phase de concertation publique sur le projet Bus en Seine. Ce projet vise à améliorer les conditions de transport dans le secteur d'Argenteuil, Bezons, Sartrouville et Cormeilles-en-Parisis. Le coût du projet représente 115,3 M€, dont 3,6 M€ d'études, avec une participation du Conseil départemental de 50 % du montant de ces études. 48 000 voyageurs utilisent ces lignes. Cela offrira un gain de temps estimé entre 5 et 12 minutes dès 2025. Il s'agit d'aménager 16,5 km de voirie avec l'insertion de pistes cyclables et différents aménagements. Nous sommes sollicités pour rendre un avis, en sachant que tous ces projets ont été présentés aux Maires concernés, à Ile-de-France Mobilité. Ils ont été présentés à la population lors de réunions de concertation dans les différentes communes concernées.

Madame CAVECCHI

Merci.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Je souhaite dire quelques mots. Je me permets de m'exprimer au nom des Conseillers départementaux des communes et cantons concernés. Nous nous réjouissons que ce projet avance, de l'implication du Département dans ce projet. Vous avez rappelé le cofinancement à 50 % des études menées sur ce sujet.

Vous n'avez pas trop développé les attendus de la délibération. Nous souhaitons insister sur quelques éléments, tout d'abord le calendrier. Il est noté une mise en œuvre en 2025. Comme tout le monde autour de cette table, nous souhaitons que cela soit inscrit dans le dur. Nous savons qu'en matière de transport, il y a souvent des retards. Comme il est appuyé dans la délibération, et nous cautionnons cela, que cela puisse être inscrit dans un avenant au CPER actuel avec l'Etat et la Région nous semble très important. De même que le portage du foncier, puisque nous savons combien de temps peuvent prendre les acquisitions foncières nécessaires pour ce type de projets. Nous voulons nous féliciter du soutien du Département, assurer la majorité que notre groupe soutient ce projet et l'investissement du Département, que ce soit l'investissement financier ou en termes de lobbying auprès d'Ile-de-France Mobilité. Je ne reviendrai pas sur la nécessité de ce projet, comme vous l'avez fait, Monsieur ROULEAU.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BENEDIC.

Monsieur ROULEAU

2025 est une date lointaine. Nous nous sommes déjà manifestés en indiquant que cette date nous paraissait loin. Vous l'avez rappelé, la difficulté dans ce type de projet ce sont les acquisitions foncières. Je suis d'accord avec vous, un certain nombre de projets prennent du retard, mais nous avons bien insisté, les Maires concernés, moi-même, et l'administrateur d'Ile-de-France Mobilité. Ils savent que ce projet doit se faire rapidement. Les Maires présents, notamment Monsieur Yannick BOEDEC, ont insisté sur l'importance de respecter la date de 2025.

Madame CAVECCHI

Je vais lui donner la parole.

Monsieur BOEDEC

Je souhaite donner une précision. Il y a trois tracés, dont deux qui nécessitent des acquisitions foncières importantes. Il y en a un qui nécessite un peu moins, car je rappelle que la mise à l'alignement date de 1936. Depuis 1936, les terrains sont déjà prêts par la collectivité. Donc il n'y a pas qu'un problème d'acquisitions foncières. Philippe dit que la date de 2025 est loin. En termes de transports, j'ai appris que cela était très proche, car nous sommes sur des projets en général sur 50 ans. J'insiste aussi pour que ce 2025 soit tenu. Nous avons une tendance à reporter les projets. Ce projet concerne trois tracés qu'il faudra coordonner.

Madame CAVECCHI

Nous serons très attentifs à ce calendrier, à ce qu'il soit respecté, quitte à être très présents partout où il y aura besoin. Merci beaucoup. Si j'ai bien compris, tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité

Je passe à la première Commission et au rapport 1-03. Il s'agit de l'approbation d'une convention de mise à disposition de services, de moyens matériels, entre le Conseil départemental du Val d'Oise, le Syndicat Mixte Ouvert de Val d'Oise Numérique, que nous appelons le SMOVON. Je vais naturellement laisser la parole à Pierre-Edouard EON, qui est le grand "manitou" au SMOVON, qui va nous expliquer cette étape supplémentaire.

1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1-03 Approbation de la convention de mise à disposition de services et moyens matériels entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) porteur de l'initiative publique inscrite au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Val d'Oise.

Monsieur EON

Merci, Madame la Présidente. Voilà une délibération effectivement très importante. Le Conseil départemental est, comme vous le savez, adhérent du Syndicat Val d'Oise Numérique, et contribue à ce titre à son budget de fonctionnement. Une convention particulière lie le syndicat et le Conseil départemental pour la mise à disposition de moyens humains, matériels, au profit du syndicat. Or, le comité syndical de Val d'Oise Numérique a décidé de recruter directement les personnels nécessaires à son fonctionnement. La convention avec le Conseil départemental doit être actualisée. Elle ne concerne plus désormais que la mise à disposition des moyens matériels et des services support du Département, à quoi s'ajoute la possibilité de mise à disposition des services de Val d'Oise Numérique au profit du Département, pour ce qui concerne les expertises spécifiques en matière numérique du syndicat. La délibération a été proposée à la première et la deuxième Commission avec avis unanime.

J'en profite pour donner un point d'information sur la fibre. Je signale que nous attaquons la commercialisation de la fibre sur les sept premières communes du Département à compter du 1^{er} juillet prochain. La fibre dans les foyers devient donc une réalité. Merci.

Madame CAVECCHI

Voilà une excellente nouvelle. Je ne vois pas d'intervention. Je suppose que le vote est le même que dans les Commissions ? Merci.

Adoption à l'unanimité

Je continue avec le rapport 2-54. Il s'agit du bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2017. Je me tourne vers Gérard SEIMBILLE. Il s'agit d'un poste important pour nous.

2– FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-54 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2017.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Chaque année, nous avons l'habitude de vous présenter ce rapport qui fait état des cessions que nous avons pu réaliser au cours de l'exercice et des acquisitions que nous avons été amenés à signer pour nos projets. Je ne rentrerai pas dans le détail. Vous avez dans les tableaux joints au rapport les montants concernés.

Pour les cessions, il a été réalisé 6 312 053 €. Celle qui concerne la moindre recette est à 1 € et celle qui concerne la plus forte recette est celle de 2 222 352 € pour des terrains cédés à un aménageur sur la commune d'Herblay. Nous avons encore de gros dossiers en chantier, notamment l'ex-tribunal de Pontoise et la sous-préfecture de Montmorency. Nous verrons que ces dossiers semblent pouvoir avancer.

Concernant les acquisitions, sur l'exercice 2017, nous avons été amenés à acquérir pour 3 221 674 € de parcelles, répartis entre des sommes allant de 1 € à des sommes plus conséquentes. En termes de donner acte, cela a reçu un avis favorable de la deuxième Commission, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Je passe au rapport 2-56, il s'agit du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, la répartition de la part communes défavorisées et d'un reliquat. C'est la répartition ensuite 2018.

Nous sommes appelés chaque année à nous prononcer sur la répartition de ce fonds au profit des communes défavorisées du Val d'Oise. Suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, ce fonds est progressivement devenu une dotation. Son montant a été reconduit de 2012 à 2016. En 2017, cette dotation est devenue une variable d'ajustement de l'enveloppe normée et a connu à ce titre une baisse de 8,02 % en 2017. Sa diminution est portée à 14,36 % en 2018. Il est proposé d'appliquer cette baisse à l'ensemble des communes bénéficiaires, comme cela fut le cas en 2017, et de procéder à la répartition qui vous sera proposée par Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-56 Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) - Répartition de la part "communes défavorisées" et d'un reliquat – Répartition 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Vous avez dit l'essentiel. Nous allons affecter une baisse de 14,36 % au montant qui avait été attribué aux communes l'année dernière en conséquence de la décision de l'Etat. Nous avons aussi un reliquat de l'exercice précédent antérieur à l'année 2017 qui représente une somme de 791 177,95 € qui s'ajoutent aux 9 171 405 € du fonds de péréquation 2017 et ce reliquat sera affecté sur la même proportion. Avis favorable unanime de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

J'enchaîne avec le rapport 2-57, la contractualisation avec l'Etat.

2-57 Contractualisation avec l'Etat

Nous allons aborder ce point très particulier de notre ordre du jour avec une délibération sur le dispositif des contrats avec l'Etat, la contractualisation financière, autrement appelée, chacun choisira, pacte financier, ou pacte de Cahors, puisque c'est dans cette ville, à l'occasion de la Conférence nationale des territoires de décembre dernier, qu'il a été présenté. Pour en avoir longuement et à plusieurs reprises discuté avec mes collègues au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) ou dans d'autres cénacles, je crois pouvoir dire que tout le monde a reçu l'annonce de ces contrats avec des *a priori*, étant donné leur nouveauté. *A priori* ne veut pas dire idée arrêtée. Nous pouvons avoir des *a priori* favorables ou défavorables et les renverser ensuite en fonction des circonstances. La seule fois où nous avons connu une expérience similaire, c'était dans le cadre du fonds Richert de soutien aux Départements en difficulté en 2014. Il est peu dire que le suivi de nos comptes par Monsieur le Préfet de l'époque avait été peu contraignant pour le Département.

En ce qui me concerne, je suis entrée dans le sujet, pourquoi ne pas le dire, avec une approche plutôt dubitative. Pour moi, c'est en tout cas la définition du Code civil, un contrat, c'est la rencontre des volontés des cocontractants, et un équilibre dans les termes de l'échange des consentements. Or, il nous est rapidement apparu, qu'en face des engagements qu'il nous demandait de prendre, le contractant, en l'occurrence, l'Etat, ne s'engageait pas beaucoup en retour, et c'est le moins que nous puissions dire. Je rappelle une nouvelle fois, et cela est rappelé dans le rapport que vous avez à votre disposition, les collectivités représentent 9 % de la dette de la France, et l'Etat, 80 %. Les collectivités vont contribuer dans les cinq prochaines années à un désendettement de la France à hauteur de 50 M^d€, quand, dans le même temps, l'Etat va alourdir la dette publique de 330 M^d€.

Nous le voyons de manière générale, l'Etat n'a guère l'intention de s'imposer les contraintes qu'ils voudraient imposer aux autres.

D'autre part, dans notre discussion avec l'Etat, car nous en avons engagé pour voir s'il était possible de progresser malgré des données de départ compliquées, nous nous sommes rendu compte qu'il serait impossible d'améliorer de façon convenable les termes du contrat. Il a été impossible, par exemple, de faire valoir en atténuation des contraintes de ce contrat, les efforts que les uns et les autres, et nous venons d'en parler, ont déjà pu consentir dans un passé proche. En la matière, le Val d'Oise, qui a économisé plus de 400 M€ depuis 2011, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avait beaucoup d'arguments à opposer.

De la même façon, et cela est rappelé aussi dans notre rapport, il aurait été juste et équitable de sortir du périmètre des 1,2 % d'augmentation à respecter que nous sommes tenus de payer rubis sur l'ongle, mais que nous ne décidions pas, ou pire, qui nous sont imposés d'en haut sans que nous ne puissions rien y faire. Ceci a été rejeté, en tout cas concernant les Départements dont nous avons quelques raisons de penser qu'ils ont fait l'objet d'un traitement à part et quelques témoignages pour étayer cette désagréable impression m'ont été relatés.

Si nous avons accueilli positivement la petite exception à cette règle sur les dépenses subies et concernant le plafonnement des dépenses consenties au titre des allocations individuelles de solidarité, nous avons eu un épisode fort malheureux et non conclusif sur la prise en considération des dépenses consenties au titre de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés. L'Etat n'a pas accepté de le prévoir dans la loi. Et quand il a accepté, du bout des lèvres, de traiter le problème, il y a mis tellement d'atermoiements, pour ne pas dire de mauvaise foi, que la clause proposée ne nous a pas convenu.

Enfin, les conditions dans lesquelles l'Etat local, c'est-à-dire les préfetures ont mis en œuvre la discussion sur les contrats, nous ont semblé beaucoup trop disparates d'un Département à l'autre, pour que nous les jugions solides juridiquement, ce qui est un comble, s'agissant d'un contrat. Il y avait des propositions de la part des préfets qui étaient extrêmement différentes d'un Département à l'autre. Nous pouvons nous interroger sur l'équité et le respect de la loi.

Nous avons en effet des témoignages édifiants de collègues sur la teneur de leurs discussions avec leur Préfet. Ce qui était accepté chez l'un était par exemple refusé chez l'autre, sans grande justification. Notre collègue de Seine-Saint-Denis racontait mardi dernier lors du bureau de l'ADF que son Préfet lui soutenait que la loi lui interdisait de déroger à la règle des 1,2 %, ce qui naturellement est complètement faux. Voilà un exemple parmi beaucoup d'autres.

En constatant tout cela, nous n'avons pas voulu jouer à ce jeu qui aurait pu consister à présenter à Monsieur le Préfet un contrat rempli de clauses qui aurait pu nous convenir, mais dont nous savions qu'il n'aurait pas eu les marges de manœuvre pour les accepter, puisque certains Préfets ont déjà été rappelés à l'ordre.

Je préfère vous proposer d'assumer la situation telle qu'elle est. En parlant de péripéties, je souhaite en citer une dernière qui témoigne des difficultés des discussions avec l'Etat. Monsieur le Premier ministre, à plusieurs reprises, et cela a été dit par plusieurs de mes collègues, Présidents de Département, a assuré que la question des contrats et celle des négociations d'autre part, pour la prise en compte du reste à charge sur les AIS et les MNA, ouvertes comme vous le savez depuis quelques années, étaient bien deux questions différentes, qu'elles n'étaient pas liées. Or, la semaine dernière, au lendemain de notre vote à l'Assemblée générale de l'ADF, à 77 % des Départements présents et représentés, contre le principe de cette signature de contrats avec l'Etat, l'Etat a annoncé par voie de presse et unilatéralement, mais très vite, la rupture des discussions sur les AIS et les MNA, en arguant précisément du fait que les Départements n'avaient que ce qu'ils méritaient. Ce comportement a choqué bon nombre de mes collègues, puisque l'Assemblée générale de l'ADF avait entériné un certain nombre de points d'accord avec l'Etat dans le cadre de cette négociation, notamment en termes de péréquation verticale et horizontale.

Je pense d'ailleurs que nous devons nous engager, malgré tout, malgré la fin de non-recevoir de l'Etat, dans un dispositif de péréquation horizontale volontaire entre les Départements. C'est aussi la position qu'a prise le bureau de l'ADF, qui s'est réuni de façon exceptionnelle mardi, cette semaine, pour acter le gel de la collaboration des Départements avec l'Etat au niveau national, et le boycott de la prochaine Conférence nationale des territoires. De toute façon, la parole n'est pas suivie des actes.

Voilà ce que je voulais vous exposer avant que nous passions au vote et au rapport. Je laisse la parole à Gérard SEIMBILLE.

Monsieur SEIMBILLE

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, Madame la Présidente, après ce que vous venez d'évoquer. Je voudrais simplement dire que le présent rapport a de ce fait pour objet de motiver le refus du Département du Val d'Oise de s'inscrire dans une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la programmation des finances publiques pour 2018 à 2022. Vous avez dans la note tous les considérants et tous les éléments qui vous permettent, en complément, si cela était nécessaire, de ce que vient de dire Madame la Présidente, de vous faire un avis que nous espérons unanime. Avis favorable unanime de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Je vous laisse la parole, Monsieur BENEDIC.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Nous avons convenu que Jean-Pierre MULLER devait faire cette intervention. Il a dû s'absenter. Il va nous rejoindre. Il s'excuse. Néanmoins, je ferai la même intervention que lui et vous verrez que je n'aurais pas pu écrire certains passages. Vous connaissez sa façon de s'exprimer. Il y a aussi des repères temporels et je ne serais pas crédible. C'est une intervention de Jean-Pierre MULLER et je la fais à peu près tel quel.

Madame CAVECCHI

Nous vous souhaitons bonne chance.

Monsieur BENEDIC

Cela restera relativement court et vous comprendrez pourquoi. Madame la Présidente, chers collègues. Je vais reprendre mon sérieux, car il s'agit d'un sujet important. Nous nous retrouvons aujourd'hui au sein de cette Assemblée devant un choix difficile et important, accepter ou refuser la contractualisation proposée par l'Etat. La question de la gouvernance territoriale, de l'autonomie des collectivités par rapport au pouvoir central est presque aussi ancienne que notre pays, et c'est une fierté pour moi et l'ensemble des élus qui se reconnaissent dans votre famille politique, que la gauche, aux responsabilités, ait permis de donner aux habitants, à travers leurs élus, la liberté de prendre en main leur destin. Ce fut le cas en particulier lors de la loi de décentralisation qui mettait enfin un terme à cette hiérarchie que Jean-Pierre MULLER qualifie d'infantilisant et d'humiliant du représentant de l'Etat sur les élus du territoire. Pour beaucoup d'élus et de militants d'alors, j'ai pensé que cet élan vers l'autonomie et la responsabilité, cette libre administration des collectivités par les habitants à travers le représentant ne pouvaient jamais être remis en cause et je me suis trompé.

Le Président de la République que l'on disait moderne, qui professait un nouveau pacte girondin pour notre pays, ne s'appuie pas sur les collectivités, comme il ne s'appuie pas sur l'ensemble des forces vives de notre pays, les syndicats, les associations et les contre-pouvoirs. Il invente dès lors un nouveau dispositif contraignant, appelé pudiquement contractualisation, pour que nous soyons tenus de discuter *a priori* nos budgets avec le représentant de l'Etat dans le Département et le convaincre ou non de la pertinence des dépenses que nous engageons au bénéfice des valdoisiens. Historiquement, philosophiquement, moralement, nous ne pouvons le tolérer. Faut-il pour autant refuser de signer cette contractualisation ?

Le piège tendu par l'Etat est habile. D'un côté, l'Etat fixe, parce qu'il n'est pas capable de réduire ses propres dépenses, un plafond d'évolution de la dépense des collectivités. Ce plafond n'est pas fixé en fonction des besoins des territoires, mais du résultat final de désendettement attendu, c'est-à-dire 13 M^d€. En même temps, après avoir mis en difficulté les collectivités, il propose de les protéger des conséquences de ses propres actions, à travers cette contractualisation. C'est habile et c'est justement, parce que c'est habile que nous devons nous garder d'opposer les collectivités les unes aux autres.

Certaines communes ou intercommunalités n'ont aujourd'hui pas d'autres choix que de signer cette contractualisation, au regard de la situation budgétaire. Mais ici, au Département, nous avons le choix, avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement à moins de 0,5 %, une capacité de désendettement au-dessous des sept ans, et cela a été rappelé, nous pouvons refuser le marché de dupes proposé par l'Etat, car nous sommes en capacité de nous appliquer à nous-mêmes les règles générales qu'il a édictées.

Il est par ailleurs essentiel de différencier les différents niveaux de collectivités dans leur capacité à s'engager à moyen terme sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Les Départements ont sur ce point une place à part.

Sur l'autonomie fiscale, nous ne serons bientôt plus maîtres de nos taux et nos ressources, si le financement de la suppression de la taxe d'habitation passe, comme cela semble écrit, par la suppression de la part départementale de la taxe foncière.

Sur nos dépenses, tout cela a été rappelé, mais je me permets d'insister, nous connaissons tous la part des allocations individuelles de solidarité dont nous ne maîtrisons pas l'évolution et qui restent durablement sous-compensées par l'Etat. Madame la Présidente, vous avez développé les tribulations à ce sujet. Nous vous remercions de l'éclairage, mais cela ne fait que nous conforter dans notre argumentaire à ce sujet.

Chacun de nous se souvient de la situation budgétaire très délicate des Départements entre 2010 et 2015, et cela n'est pas tout à fait terminé, nous en avons évoqué un certain nombre de points, conséquence directe de la crise de 2008 et de la dégradation de la situation sociale dans notre pays. Tout à l'heure, Cédric SABOURET, lors de son intervention, l'a évoqué lors du débat sur le compte administratif, donc je n'y reviendrai pas plus en détail. Nous devons rester attentifs à l'évolution de la situation qui peut à nouveau se dégrader après deux années que nous pouvons qualifier d'amélioration sensible. Il ne serait pas raisonnable pour les Départements, dont l'évolution des dépenses est en grande partie liée à des clauses exogènes, de s'engager à un plafond d'évolution des dépenses en l'absence de compensation complète des allocations individuelles de solidarité, par exemple, ou de leur exclusion du mécanisme de calcul.

Nous pourrions discuter, Madame la Présidente, sur les considérants que vous proposez dans la délibération. Par exemple, la question des mineurs non accompagnés, isolés, étrangers, qui a été largement abordée tout à l'heure, sur la compensation de la loi adaptation de la société au vieillissement de 2015. Jean-Pierre MULLER tenait à rappeler que, pour la première fois, un gouvernement a prévu que l'ensemble des mesures nouvelles serait compensé intégralement et que cette compensation serait dynamique. Cela ne règle pas, nous en convenons, la sous-compensation des allocations individuelles de solidarité, mais la loi adaptation de la société au vieillissement ne représente *a priori* pas un coût supplémentaire pour notre collectivité.

L'augmentation du point d'indice et l'accord PPCR représentent une charge budgétaire bien réelle pour nos collectivités, mais nous estimons qu'ils étaient nécessaires pour reconnaître l'engagement sans faille des agents publics dans leur mission après plusieurs années de gel de leur rémunération.

Toutefois, Madame la Présidente, notre ambition n'est pas de polémiquer sur cet argumentaire. Vous nous proposez aujourd'hui des décisions essentielles auxquelles nous souscrivons. Tout d'abord, refuser la contractualisation proposée par l'Etat, tant pour défendre la libre administration de notre collectivité que pour prendre en compte le fait que la situation spécifique des dépenses départementales n'était pas prise en compte comme il se devait.

Nous réaffirmons que nous souscrivons à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques dans le cadre d'une gestion rigoureuse assumée sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée. Nous voterons avec vous cette délibération qui réaffirme l'autonomie de notre collectivité. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur BENEDIC. Je passe au vote. Je vous demande qui est contre et qui est pour ? Tout le monde est là. Nous pouvons lever la main.

Adoption à l'unanimité.

J'ai le rapport 2-58. Je vais laisser la parole à Agnès RAFAITIN. Il s'agit de la présentation des marchés, comme nous le faisons d'habitude, passés sous la procédure adaptée, inférieur à 221 000 €.

2-58 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 31 mars 2018. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RAFAITIN

Ce présent rapport a pour objet de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée. Ce sont des marchés inférieurs à 221 000 € hors-taxes concernant la période du 1^{er} au 31 mars 2018. Le total de ces marchés est de 1 782 303,75 € et correspond à 661 engagements comptables que vous retrouvez sur le tableau détaillé.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

2-59 Cofinancement départemental et régional des investissements des collectivités territoriales.

Nous passons au rapport 2-59. Il s'agit du cofinancement départemental et régional des investissements des collectivités territoriales. La loi NOTRe pose le principe de non-cumul des aides régionales et départementales pour une même opération, sauf une dérogation express prévue dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concertée des compétences. Nous avons adopté une convention territoriale le 24 novembre 2017. Cela nous a ouvert la possibilité d'un cofinancement par le Département des Contrats d'Aménagements Régionaux (CAR), comme cela a été entièrement le cas pour les contrats régionaux précédents. Le présent avenant à cette convention territoriale permet au Département de cofinancer les autres dispositifs d'aide en investissement des politiques sectorielles de la Région au-delà des CAR. Je vous propose d'écouter Monsieur Gérard SEIMBILLE qui va nous présenter ce rapport, sachant que j'ai dit l'essentiel.

Monsieur SEIMBILLE

Même quasiment tout. Je vais rajouter que cet avenant nous permettra d'aller sur des politiques qui n'étaient pas fixées à la période précédente. Nous avons un avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adoption à l'unanimité

2-60 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2018.

Nous passons au rapport 2-60, avec le soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français, signature d'une convention de partenariat avec financement du programme d'actions 2018. Le Département a soutenu en 1995 la création de ce Parc Naturel Régional du Vexin français et depuis cette date, il contribue à la réalisation des actions structurantes pour préserver et développer le parc. La Région d'Ile-de-France a une place prépondérante aujourd'hui, mais il nous semblait nécessaire de signer avec le PNR du Vexin français une convention d'actions d'objectifs, car il s'agit de notre territoire, celui du Val d'Oise.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous avons déjà évoqué cela par le passé notamment lorsque nous avons voté le budget, puisque nous n'avons plus de financement, de fonctionnement et d'actions pour le PNR. Comme l'a rappelé la Présidente, nous avons souhaité pouvoir être toujours un partenaire, donc nous avons inscrit au budget la somme de 100 000 € en fonctionnement et nous en définissons les axes fléchés par cette somme. Avis favorable unanime de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Y a-t-il des remarques ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport 2-61. Nous nous déplaçons sur la commune de Bezons. Il s'agit d'annuler la cession d'un immeuble bâti au profit de Monsieur et Madame LAROUBI et d'approuver la cession au profit de Monsieur COLLIN Jean-Christophe, qui est Président du groupe PROTEC. Gérard SEIMBILLE va nous en dire un peu plus.

2-61 Commune de Bezons - Annulation de la cession d'un immeuble bâti au profit de Monsieur et Madame LAROUBI et approbation de la cession au profit de Monsieur COLLIN Jean-Christophe, Président du groupe PROTEC, ou toute personne morale pouvant s'y substituer.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous avons délibéré le 29 septembre 2017 de la cession au profit de Monsieur et Madame LAROUBI, pour un net vendeur de 680 000 €. Il se trouve que les conjoints LAROUBI n'ont pas pu avoir le financement dans les délais prévus. Nous avons en parallèle une autre offre particulièrement intéressante, sans remettre en cause la précédente, puisqu'il s'agit d'une société qui est sur place et qui a besoin de s'agrandir au risque de quitter le territoire sur Bezons. Monsieur COLLIN, Président du groupe PROTEC, nous fait par ailleurs une offre plus intéressante, de 750 000 €. Cette délibération a valeur d'annulation de la précédente délibération, de validation d'un protocole transactionnel avec les conjoints LAROUBI pour leur permettre de rembourser l'indemnité de la réservation qu'ils avaient faite initialement et pour accepter la signature de la promesse de vente avec la société PROTEC.

Madame CAVECCHI

Il y a un enjeu économique, au niveau de l'emploi, puisque cette société, si elle ne pouvait pas s'agrandir, devait quitter le Département. Je suis ravi que nous ayons pu aboutir. Je remercie les services qui ont très bien travaillé et réagi rapidement.

Je vais vous demander de bien vouloir voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité

La troisième Commission se profile, action sociale, santé, et le rapport 3-13 avec l'adoption du règlement départemental d'aide sociale. Madame Laetitia BOISSEAU se prépare. Le dispositif doit être pensé pour un progrès social effectif, et c'est ce que nous faisons. Je pense que les efforts considérables que nous fournissons en la matière ont un sens et doivent avoir un sens. Notre collectivité se tient résolument auprès des plus fragiles. Tu vas nous en dire un peu plus.

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-13 Adoption du règlement départemental d'aide sociale.

Madame BOISSEAU

Le règlement départemental d'aide sociale ou RDA est un document unique que doit publier chaque Département de France. Nous y retrouvons toutes les dispositions législatives, réglementaires, et surtout dans un français accessible. Ce document fait 168 pages et il ne fera pas l'objet d'une diffusion imprimée, mais sera disponible sur Internet, car nous devons répondre à un objectif d'accessibilité. A peine va-t-il être mis en ligne qu'il fera l'objet des modifications qui seront vues en Commission permanente.

Au sommaire, nous avons les dispositions générales, la présentation de l'aide sociale, un chapitre sur la protection maternelle et infantile avec les interventions auprès des familles, le contrôle des suivis des modes d'accueil des enfants de moins de 10 ans, tout un chapitre sur la promotion de la santé, les vaccinations, le dépistage des cancers, un chapitre sur l'aide sociale à l'enfance, un chapitre sur l'insertion et l'aide aux personnes en difficulté, et il se termine sur l'aide sociale aux personnes handicapées et personnes âgées avec toutes les dispositions. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la troisième et seconde Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Laetitia. Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Nous avons compris que le règlement, tel qu'il était présenté, est une redéfinition à droit constant. Il ne modifie pas les règles. Un règlement qui reprend l'ensemble des dispositifs est un important travail. Je salue la qualité de celui-ci. Mais le règlement n'est pas tout. Souvent, ce qui est important, c'est d'être accompagné dans la compréhension de domaines extrêmement compliqués. Le site Internet donnera uniquement les informations. Il y a toujours besoin d'un accompagnement humain. Néanmoins, sur un certain nombre de dispositions, nous ne sommes pas totalement en accord, c'est pourquoi nous allons nous abstenir sur cette délibération, tout en saluant la qualité du travail qui a été réalisé.

Madame CAVECCHI

Vous avez raison, et je pense que nos agents sont exceptionnels, car ils font cet accompagnement auprès des personnes qui ont besoin d'explication.

Adoption à la majorité

Je passe au rapport 3-14. Il s'agit de l'utilisation des fonds de concours 2018 qui sont relatifs aux autres actions collectives de prévention et aux forfaits autonomie octroyés à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise. Je laisse la parole à Monsieur Philippe METEZEAU.

3-14 Utilisation des fonds de concours 2018 relatifs aux autres actions collectives de prévention et au forfait autonomie octroyés à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise.

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. C'est un des moyens, une des actions ou des structures qui s'intègrent dans l'adaptation de la société au vieillissement qui a été évoquée. Nous devons constater que l'Etat tient ses promesses, en tout cas pour les années 2016, 2017 et 2018. Je vais faire un petit retour en arrière pour situer notre action actuelle dans celles qui ont précédé.

En 2016, la Conférence des financeurs dans le Val d'Oise n'a pu être mise en place et installée que le 15 décembre 2016. Nous comprendrons très bien que cela a été un peu juste pour pouvoir organiser des actions, les financer, trouver des porteurs pour des actions qui auraient dû se dérouler entre le 15 décembre et le 31 décembre. Ce qui explique que, bien que nous ayons été un des Départements parmi les plus actifs d'Ile-de-France, il n'a pas été possible de mettre en place autant d'actions que cela aurait été souhaitable, et malgré un travail dans l'urgence de nos services.

En 2017, cela a fonctionné beaucoup mieux. Les actions de prévention pouvaient être financées à hauteur de 1 854 876 € et les forfaits autonomie, qui s'adressent aux résidences autonomie que nous appelions avant les foyers logements, ces crédits sont comptés à 798 703 €.

C'est ainsi que nous avons pu organiser un certain nombre de rencontres pour permettre à ceux qui pouvaient en bénéficier de déposer des demandes. Nous avons pu attribuer une grande proportion de ces crédits à des centres communaux d'action sociale, les CCAS, à des communes, des associations, des services d'aide à domicile, un service de soins infirmiers à domicile, des EHPAD, et un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, SPASD.

En 2018, nous disposons dans le cadre de la Conférence des financeurs, de crédits qui sont en légère augmentation par rapport à ceux de l'année précédente. 1 871 758 € pour des actions de prévention et ce forfait autonomie qui s'adresse aux résidences autonomie pour un peu plus de 800 000 €. Nous avons donc dans un premier temps lancé un appel à projets qui a permis de répondre à un certain nombre de demandeurs.

C'est ainsi que seront autorisées 44 actions, si vous le voulez bien, qui ont été présentées par 15 CCAS, ou communes, ou communautés d'agglomérations et de communes. 15 actions présentées par 11 associations pourront être également financées. Nous proposons que la Présidente puisse être autorisée à signer des conventions qui seraient passées entre maintenant et le reste de l'année 2018, puisque l'année est loin d'être finie. Un certain nombre de dossiers ont été mis en réserve, parce qu'ils nécessitaient une étude supplémentaire à celles qui avaient été réalisées jusqu'à maintenant.

Les types d'actions vont toutes dans le sens, comme l'indique le nom de la Commission, de la prévention, de la perte d'autonomie et répondent donc à des besoins qui sont connus dans de nombreuses communes du Département.

J'ajoute, qu'à la Conférence des financeurs, siègent un certain nombre de partenaires, et en particulier de cofinanceurs, que sont la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité française d'Ile-de-France, pour ne citer que les principaux.

Il faut également, si vous en êtes d'accord, que nous autorisions la Présidente à signer les conventions ou bien des avenants qui sont nécessaires avec la Caisse nationale d'assurance maladie, avec le PRIF, qui est l'organisme de Prévention Retraite d'Ile-de-France, avec la MUFIF, la Mutualité Française d'Ile-de-France, pour différentes actions. Nous vous proposons que la Présidente puisse, lorsque tout cela sera prêt, être autorisée à signer ces conventions, qui permettront d'accorder 1 871 758 € qui seront répartis entre les différentes communes, CCAS, services d'aide à domicile..., qui répondront à l'appel à projets ou qui ont déposé des projets en cours d'étude, et un fonds de 803 317 € qui devrait concerner 33 résidences autonomie, alors qu'il n'y en avait que 30 l'année dernière. Peut-être avec un peu de chance en accrocherons-nous encore quelques-unes. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des deux Commissions concernées.

Madame CAVECCHI

Très bien. Je m'en satisfais. Je passe au vote. Qui est contre ? Tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport 3-15, attribution d'une aide départementale aux associations et communes participant au Réseau départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, appelé le REAAP, pour l'année 2018. Ensuite, nous aurons un renouvellement de la subvention à la Fédération départementale des centres sociaux.

Le social est le cœur de métier. La relation parents-enfants est importante et je pense que dans le cadre du travail des assistantes sociales de notre Département, cette relation parents-enfants, l'autorité des parents, le travail de dialogue, l'aide que nous pouvons apporter aux parents, apparaissent souvent essentiels au quotidien. Nous participons à notre mesure à cette prévention des difficultés. Emilie IVANDEKICS va nous expliquer cela d'un peu plus près.

3-15 Attribution d'une aide départementale aux associations et aux communes participant au Réseau départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2018 et renouvellement de la subvention à la Fédération départementale des centres sociaux.

Madame IVANDEKICS

Merci, Madame la Présidente. En effet, le Réseau départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, appelé REAAP, a vocation à soutenir les familles dans la préservation et la valorisation du lien parents-enfants, et de mettre en réseau les acteurs locaux, comme la CAF, la DDCS, l'UDAF et la MSA.

Il est proposé pour 2018 d'attribuer une aide du Conseil départemental du Val d'Oise à 18 association ou communes dont les 62 projets ont été retenus sur 154 présentés, pour un montant total de 40 000 €, qui correspond à 20,3 % du total financé, et de reconduire la subvention de 10 000 € attribuée à la Fédération départementale des centres sociaux du Val d'Oise, et d'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante avec cette fédération.

Madame CAVECCHI

Merci. Des remarques ? Tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité

Nous changeons de Commission avec le rapport 4-15. Il s'agit de la subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise. Je vais laisser la parole à Madame Chantal VILLALARD, et les travaux d'aménagement de ces mêmes berges, pour les années 3 et 4.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-15 Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) - Travaux d'aménagement des Berges de l'Oise, années 3 et 4.

Madame VILLALARD

Merci, Madame la Présidente. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise met en œuvre un programme pluriannuel de restauration des berges et l'aide financière qui vous est demandée correspond aux travaux prévus à Mériel et à Jouy-le-Moutier, pour une somme de 48 160 €. Je voulais ajouter, mais vous l'avez dans le rapport, qu'il y a d'autres secteurs de travaux. Il y en a six pour l'année 2018. Sur les quatre autres, nous avons de l'aide de l'Agence de l'Eau et de la Région. Or, parce que c'est écologique, les travaux sur Mériel et Jouy-le-Moutier sont considérés uniquement de sécurité et ils n'interviennent pas.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'il faut rappeler combien c'est important que les berges de l'Oise soient entretenues et préservées. Nous le voyons au moment des inondations que c'est très important.

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie. Nous avons la délibération 4-16, et je vais me tourner vers Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE pour l'aide aux compagnies structurantes de spectacles vivants pour l'année 2018. Nous savons combien la culture est essentielle.

4-16 Aide aux compagnies structurantes de spectacle vivant pour 2018.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport a pour objet de présenter les activités de ces compagnies les plus structurantes pour le Val d'Oise. Il vous est proposé de leur attribuer un montant total de subventions de 165 213 €, ainsi qu'une subvention de 16 650 € au Théâtre des Embruns au titre de son travail de formation théâtrale.

Six de ces compagnies bénéficient de financements d'autres collectivités, notamment de l'Etat et du Conseil régional. Il y a la compagnie Hubert Jappelle, sur le territoire d'Eragny-sur-Oise, Vexin, gestionnaire du Théâtre de l'Usine d'Eragny-sur-Oise, qui mène une double activité de création et de diffusion de ses propres productions et d'accueil en résidence de compagnonnage d'autres équipes. Depuis 2014, elle développe un réseau de spectacles dans les zones rurales du Vexin.

La compagnie ACTA, sur le territoire de Villiers-le-Bel, en résidence depuis 2001, a acquis une reconnaissance internationale dans le domaine de la création et de l'éveil des moins de trois ans et a initié une biennale européenne pour la petite enfance dont l'édition a été programmée en mars 2018.

La compagnie du Théâtre sans Toit sur le territoire de Gonesse, reconnue à l'échelon national pour ses créations de marionnettes, est accueillie en résidence par la commune de Gonesse depuis 2010.

La compagnie du Théâtre de la Vallée sur le territoire d'Ecouen, en résidence à Ecouen depuis 2007, accompagne la commune dans la mise en place d'une saison de qualité à la Grange à Dîmes. Elle intervient auprès du public scolaire notamment, avec le Prix Collégien de Littérature dramatique.

La compagnie du Théâtre des Embruns sur le territoire de Franconville. Implantée de longue date, elle est très active dans la formation au théâtre de lycéens, d'étudiants en Master, aux professionnels de l'animation et d'amateurs grâce à son théâtre-école.

La compagnie des Rémouleurs sur le territoire d'Argenteuil, spécialisée dans le théâtre de rue, a été sélectionnée par la commune d'Argenteuil pour une résidence artistique de 2017 à 2019.

Enfin, la compagnie Babel, sur le territoire d'Herblay, est dirigée par Elise Chatauret, auteure et metteur en scène, qui écrit les spectacles de la compagnie à partir d'enquêtes ou d'immersion. Soutenue par la DRAC d'Ile-de-France, la compagnie est accueillie à partir de 2018 et pour trois ans à Herblay dans le cadre d'une résidence d'implantation. Son projet mêle création et création culturelle et, se décline autour du langage et du récit, avec une thématique en trois temps : le présent, le passé et le futur.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie d'accorder à ces sept compagnies de spectacle vivant professionnel structurantes pour le Département du Val d'Oise un total de subventions de 181 863 € au titre de leurs projets 2018, 69 040 € pour la compagnie Hubert Jappelle, 37 273 € pour la compagnie ACTA, 21 500 € pour la compagnie Théâtre sans Toit, 19 400 € pour le Théâtre de la Vallée, 16 650 € pour la compagnie Théâtre des Embruns, 10 000 € pour la compagnie des Rémouleurs et 8 000 € pour la compagnie Babel et d'approuver les termes de quatre conventions de subventionnement et les termes d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la compagnie Babel.

Vous avez dans le rapport tous les éléments financiers de toutes ces compagnies. Cette délibération a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci. Des remarques ? Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Le rapport 4-17 va nous parler d'archéologie. Je voulais vous dire que j'étais impressionnée par la qualité des recherches qui sont conduites sur l'âge néolithique en particulier par nos équipes. Je souhaite les saluer à cette occasion. Nous n'avons pas toujours l'occasion de le faire. Plus nous en apprendrons sur ceux qui nous ont précédés plus nous serons capables de regarder l'avenir et de travailler pour l'avenir avec confiance. Nous faisons partie d'un monde qui se poursuit et c'est important de savoir ce qui s'est passé avant. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

4-17 Demande d'habilitation du service départemental d'archéologie en qualité d'opérateur d'archéologie préventive et convention avec l'Etat fixant les modalités de la participation du service départemental d'archéologie à l'exploitation des opérations d'archéologie préventive.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Le service départemental d'archéologie, opérateur d'archéologie préventive depuis 2003, contribue à l'enrichissement des connaissances et à la construction d'une identité locale, facilitant l'aménagement du territoire. A ce jour, il y a eu 80 diagnostics et fouilles réalisés par notre service départemental.

Le financement de cette activité est assuré par le financement annuel du ministère de la Culture pour les diagnostics. A titre d'exemple, 853 000 € en moyenne depuis 2016 et par les aménageurs pour les fouilles.

Le SDAVO doit renouveler son habilitation d'archéologie préventive auprès du ministère de la Culture suite à la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création à l'Architecture et au Patrimoine. C'est la loi LCAP.

L'habilitation est pérenne avec un bilan tous les cinq ans. Elle est valable sur le territoire de la collectivité pour les diagnostics et sur le territoire de la Région d'Ile-de-France à certaines périodes pour les fouilles préventives.

Il est proposé de demander l'habilitation du SDAVO en tant qu'opérateur d'archéologie préventive pour la réalisation au cas par cas et à l'exécution de fouilles pour les périodes chronologiques du néolithique, de la protohistoire, de l'Antiquité, du Moyen Age et de l'époque moderne et contemporaine.

La demande d'habilitation doit être accompagnée d'un dossier présentant le SDAVO, le bilan quinquennal et son activité d'archéologie préventive depuis 2013, un projet scientifique de service et un projet de convention entre la collectivité et l'Etat fixant les modalités de participation du service à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive.

Le projet scientifique, élaboré par le SDAVO, articulé autour de 10 axes chronologiques ou thématiques, vise à enrichir les connaissances sur l'évolution de l'espace géographique de l'actuel Val d'Oise et de son occupation humaine, à organiser les savoirs et leur accessibilité et à diffuser des données à travers des publications et actions de médiation à destination de différents publics et s'inscrit dans les problématiques de recherches régionales et nationales.

La convention avec l'Etat est un acte fondamental. Elle reconnaît l'implication du SDAVO dans la recherche scientifique, elle définit également de façon non obligatoire la collaboration entre le SDAVO et les services de l'Etat dans le domaine de la documentation archéologique, de l'expertise, de l'instruction de documents d'organismes et de la valorisation des connaissances. Elle traite aussi de la conservation des vestiges archéologiques et des archives scientifiques de fouilles. Elle est proposée pour une durée de cinq ans, correspondant à la période au terme de laquelle le bilan quinquennal de l'habilitation du SDAVO sera transmis au ministère chargé de la Culture. Ce rapport a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard. Qu'est-ce que c'est que cinq ans ? Mais nous ne devons pas les gâcher. Je ne vois pas de remarques. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous allons aborder un point important, qui est l'occasion pour moi de vous dire combien le week-end des 50 ans du Val d'Oise a été chaleureux, convivial et ensoleillé. C'était le week-end dernier. Par cette délibération, nous vous proposons la vente des timbres postaux commémoratifs des 50 ans du Val d'Oise dans nos différentes structures. Nous avons eu la visite familiale de plus de 20 000 personnes sur l'île de Loisirs. Ce moment a été exceptionnel. Je remercie, en votre nom à toutes et à tous, les équipes du Département, car toutes les directions étaient représentées. Nous avons une ambiance extraordinaire. Nous ne sommes pas venus avec le chapeau qui rappelait les 50 ans du Val d'Oise, mais nous aurions pu. Je remercie le service de la communication qui s'est mobilisé pour nous organiser un moment fabuleux. Je remercie le Président de l'île de Loisirs et ses équipes, de leur collaboration efficace et conviviale, de tous leurs efforts pour mettre à disposition de l'ensemble de nos valdoisiens des structures. Nous n'avons pas eu d'incident. Tout s'est très bien passé. Ce fut un moment mémorable.

Monsieur SEIMBILLE

Je m'associe à ces remerciements qui s'adressent et au personnel du Département et à celui de l'île de Loisirs. Nous avons pu remarquer l'enthousiasme des élus, des personnels et du public présent. Des discussions que nous avons pu avoir avec le Directeur de l'île de Loisirs, nous avons eu beaucoup de remerciements. Il y avait différents lieux, des plus calmes et des plus agités, qui ont été très appréciés. Je m'associe à ces remerciements et je remercie en plus les services du Département qui avaient réussi à faire en sorte que le soleil soit là.

4-18 Vente de timbres postaux commémoratifs "50 ans du Val d'Oise".

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Tout le monde a reçu le flyer.

Madame CAVECCHI

Ce sont des vrais timbres que vous pouvez utiliser, mais je vous conseille de les garder.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Le présent rapport propose l'édition et la vente d'un carnet de quatre timbres commémoratifs pour les 50 ans du Val d'Oise. Ils seront proposés à la vente dans les sites culturels départementaux disposant d'une régie de recettes. Le centre d'art contemporain de l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône, le Musée archéologique départemental à Guiry-en-Vexin, le Musée de l'Outil à Wy-dit-Joli-Village et la Maison du docteur Gachet à Auvers-sur-Oise. Ils pourront aussi être mis en vente dans les grands sites culturels soutenus par le Département, le château d'Auvers-sur-Oise, l'abbaye de Royaumont et le château de La Roche Guyon. Ce carnet de quatre timbres, 50 ans du Val d'Oise, sera vendu au cours de l'année 2018 au prix unique de 5 €, ce qui n'est pas cher. Le tirage sera fait en 1 000 exemplaires.

En conclusion du présent rapport, je vous propose de décider de l'édition du carnet de quatre timbres postaux spécial 50 ans du Val d'Oise, décider la vente de ces carnets de quatre timbres postaux au prix unique de 5 €, notamment dans les sites culturels départementaux disposant d'une régie de recettes et que le nombre de timbres mis en vente est de 1 000.

Madame CAVECCHI

Je pense que vous êtes d'accord sur la vente des timbres. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Je passe la parole à Madame Virginie TINLAND pour la délibération 5-10. Il s'agit du Campus international et du lancement de programmes de la bourse de mobilité internationale pour des étudiants japonais.

5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-10 Campus International valdoisien : lancement du programme de bourse de mobilité internationale.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Nous restons dans le cadre de l'activité du Val d'Oise dans un autre domaine qui est la jeunesse. Effectivement, nous souhaitons votre validation pour participer à cette bourse de mobilité internationale dans le cadre du campus. Depuis plusieurs années, nous travaillons sur le recrutement d'étudiants étrangers, mais aussi de chercheurs dans le cadre du Campus international. Nous faisons cette expérience avec l'université de Cergy-Pontoise et avec l'ambassade de France pour faire venir des étudiants japonais, puisqu'il se trouve que, culturellement, ils ont un peu de mal à venir jusqu'à nous. En sens inverse, en mobilité sortante, nous avons beaucoup d'étudiants de Cergy-Pontoise notamment qui se rendent au Japon. Nous proposons de mettre en place cette bourse à titre expérimental cette année avec l'université. Et pour l'avenir, si cela fonctionne bien, nous la mettrons en place avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Il s'agit de proposer une allocation mensuelle de 600 € à chaque étudiant, ainsi que de 110 € par boursier pour des cours de français et langues étrangères, les cours FLE, et c'est l'université qui versera cette somme chaque mois aux étudiants, ce qui correspond à un montant total de 24 440 €. Les étudiants seront bien entendu suivis par l'ambassade de France qui leur paye leur billet aller-retour et par l'université.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Ceci, dans le cadre de nos relations avec le Japon et le travail qui est fait depuis des années entre les établissements d'enseignement supérieur, les grandes écoles, Osaka et la province du Kansai, et naturellement dans le développement de nos projets futurs, travail avec les start-ups, étudiants entrepreneurs japonais qui pourraient aussi venir travailler avec les nôtres à la Turbine. Tout cela est un ensemble.

Monsieur SABOURET

Avons-nous l'idée du nombre d'étudiants étrangers qui sont sur l'ensemble des établissements de Cergy ? Avez-vous un chiffre en tête ? Aujourd'hui, j'imagine que nous n'avons aucun étudiant japonais. L'objectif est d'aller en chercher quatre.

Madame CAVECCHI

Nous en avons quelques-uns, puisqu'il y a des cours de japonais à l'université.

Monsieur SABOURET

Les cours de japonais ne sont pas que pour les Japonais.

Madame CAVECCHI

Il y a des cours de français pour les Japonais à l'université, pardon. Nous en avons quelques-uns. Nous avons un nombre d'étudiants étrangers assez important. Je ne connais pas le chiffre. Nous vous le donnerons.

Monsieur SABOURET

Je me permets d'insister sur ces questions, car il y a des effets d'entraînement. Un étudiant qui vient d'une université, ou un groupe de deux ou trois étudiants qui viennent d'une université, qui vont passer un an à Cergy, vont retourner et vont créer le lien, tout comme pour les flux commerciaux. A un moment donné, nous devons créer une habitude. C'est plutôt cette idée d'amorçage d'une liaison qui me paraît intéressante.

Madame CAVECCHI

Nous l'avons appelée expérimentation, mais c'est tout à fait cela, l'idée d'amorcer quelque chose, et l'idée aussi, quand ils repartent, que nous leur ayons donné l'envie de revenir, peut-être avec une entreprise. C'est tout un travail qui se construit.

Madame TINLAND

Il me semble, et l'on me confirme que c'est 2 500 étudiants étrangers sur le campus de Cergy, mais je vous préciserai ce chiffre. Je n'ai pas le pourcentage d'étudiants japonais.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote. Tout le monde est favorable.

Adoption à l'unanimité

Nous restons dans l'enseignement supérieur et nous passons par un soutien à l'ESSEC pour le projet de restructuration de son site de Cergy. L'ESSEC était la première grande école installée, créée sur le territoire du Val d'Oise, et le deuxième bâtiment qui s'est construit (j'ai appris cela en travaillant sur les 50 ans) après la Préfecture, c'était le bâtiment de l'ESSEC. C'est une école vraiment symbolique pour nous, très importante sur notre territoire. Je laisse la parole suite à cela à Madame TINLAND, qui va vous en dire beaucoup plus.

5-11 Développement du Campus International valdoisien : soutien à l'ESSEC pour le projet de restructuration de son site de Cergy.

Madame TINLAND

Même si c'est le dernier rapport, je vais vous prendre cinq minutes, parce qu'il s'agit d'une importante somme, pour vous l'expliquer, car cela reste aussi dans le cadre de l'attractivité du Département dans l'enseignement supérieur. Comme le disait la Présidente, l'ESSEC est un de nos fleurons dans le cadre de l'enseignement supérieur, mais il n'y a pas que l'ESSEC. Dans le cadre du Campus international de Cergy-Pontoise, qui a l'ambition de devenir d'ici 2030 l'un des 100 meilleurs campus au niveau mondial, il faut que nous accompagnions nos établissements d'enseignement supérieur.

Ce projet qui est nommé ESSEC 2020 comporte plusieurs volets, dont je vais vous donner quelques détails. Comme le disait la Présidente, l'ESSEC s'est installée en 1973. Elle a eu des développements déjà, donc une importante extension en 2005. Elle s'est ensuite installée à l'international en 2005 à Singapour, en 2017 à Rabat, et son extension n'est pas terminée. Sur le Campus international, c'est un bon début. Nous allons l'accompagner.

Les travaux prévus dans le cadre de cette extension comportent un équipement sportif, et je souhaite préciser à ce sujet que cet équipement sportif sera ouvert non seulement aux étudiants de l'ESSEC, mais sera mutualisé avec les autres établissements d'enseignement supérieur, ce qui est un point important à noter dans le cadre du Campus. Il y aura à la place de l'actuel gymnase qui sera détruit un creative learning center. Il y aura la restructuration de la tour administrative, qui était la première construite et qui a besoin d'être un peu plus ouverte, et enfin, en dernier lieu, il y aura l'ouverture sur le parc François Mitterrand de l'ESSEC, puisque le but est de créer une centralité étudiante dans le cadre de ce campus. La première brique à ce niveau est le retournement de l'ESSEC vers le parc François Mitterrand. Même si vous avez dans la délibération une fin de travaux pour 2021, il me semble en réalité que cette phase de piétonnisation sera terminée en 2023. Je le précise, car en 2023, l'ESSEC aura 50 ans. Ce serait une belle inauguration, j'espère aussi belle que celle que nous avons vécue au Département le week-end dernier.

Pour cela, nous vous demandons de participer à hauteur de 5 M€ pour la réalisation de ces travaux, sachant que nous participons à hauteur de 16 % sur le montant des travaux qui est estimé aujourd'hui à 32 M€. Il y a d'autres financeurs, dont l'Etat, la Région et l'agglomération de Cergy-Pontoise. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Virginie TINLAND. Des remarques ?

Monsieur BENEDIC

Je souhaite dire quelques mots pour aller dans votre sens au sujet de ce projet. Ce projet rentre parfaitement dans toutes les actions et tous les investissements qui sont menés par le Département en matière de soutien à l'enseignement supérieur et au nom de la recherche. Ce projet est tout à fait fédérateur.

Vous avez déjà cité le Campus international, la Turbine, tout ce qui est en cours de développement et que nous appuyons fortement. Nous souhaitons vraiment appuyer sur le fait que ce projet est important, avec 20 M€ de fonds publics, à travers trois co-financeurs que sont la CACP, la Région et le Département. Nous soulignons, comme nous le faisons à chaque fois, la bonne entente entre ces trois partenaires et le travail tout à fait intéressant, puisqu'à chaque fois, cela permet d'avoir des leviers financiers. Nous comprenons bien que le levier, c'est le Département qui vote en premier la délibération, ce qui permet après d'aller voir la Région. Cela nous semble être des pratiques tout à fait louables. Il n'y a pas de débat, puisque, comme vous l'avez dit, nous le voyons à chaque délibération, nous avons suffisamment d'argent mis dans le développement de l'enseignement supérieur au niveau du public, de l'université de Cergy-Pontoise, qui font que nous n'avons pas de doutes sur vos intentions.

Ceci dit, vous avez parlé de mutualisation, notamment du gymnase avec le Creative learning center, et cela nous semble vraiment important à la fois pour que cela puisse bénéficier à d'autres établissements, à beaucoup d'étudiants, et pas qu'aux étudiants de l'ESSEC. Et cela nous semble aussi important quant aux engagements qui sont les nôtres, et de manière plus générale des collectivités qui sont sollicitées.

Nous souhaiterions avoir rapidement des conventions mises à disposition, des intentions. Cela nous semble important pour notre Assemblée, pour les autres Assemblées et pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont situés notamment à Cergy-Pontoise, que nous puissions avoir ces engagements par écrit assez rapidement. C'est un très beau projet auquel nous nous associons pleinement.

Madame CAVECCHI

Je n'ai aucun doute sur les engagements de l'ESSEC. J'ai eu le Directeur général de l'ESSEC au téléphone hier ou avant-hier. Il nous remercie infiniment et il est tout à fait engagé pour participer de la manière dont vous le souhaitez. Il est aussi très intéressé pour que ces étudiants puissent travailler avec la Turbine. Je lui ai demandé si cela lui paraissait intéressant. Il est très enthousiaste. Il y a eu une maturité qui s'est imposée à l'ESSEC et le travail avec le territoire s'est développé de belle manière, à travers la COMUE, où l'ESSEC est un poids, mais aussi à travers le travail qui a été fait sur l'ISIT, avec université, l'EISTI. Naturellement, tout cela sera écrit à un moment ou à un autre. Cela signifie que tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Madame TINLAND

Dans le cadre du financement, nous en avons déjà parlé en Commission, je tiens à rappeler que nous avons déjà investi plus de 130 M€ depuis 30 ans dans l'enseignement supérieur et que cet investissement était quasiment uniquement sur le public. Toutes nos écoles d'enseignement supérieur sont à 50 % logées sur du foncier départemental. Si nous avons remporté l'ISIT, cette excellence académique, c'est en grande partie, parce que notre COMUE est composée d'un heureux mariage entre le public et le privé. Ce mariage contribue à l'excellence académique, mais aussi à l'attractivité du Val d'Oise en matière d'enseignement supérieur.

Madame CAVECCHI

Nous avons déjà voté. C'est exceptionnel que nous prenions la parole après le vote. Nous ne remettons pas en question le vote.

II. DESIGNATIONS

C'est la dernière partie de notre réunion, qui sera très rapide. Il s'agit de deux désignations. Premièrement, une modification de la désignation des élus qui représentent le Département au sein de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions du commissaire enquêteur. Il est proposé que cette représentation soit assurée par Monsieur Daniel DESSE en qualité de titulaire et de Madame Muriel SCOLAN en qualité de suppléante. Ils ne sont pas, là, mais ils sont d'accord.

Adoption à l'unanimité

La deuxième désignation : il s'agit de représenter le Département au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi pour le plan de prévention et de gestion des déchets. Je vous propose de nommer Monsieur Alexandre PUEYO comme titulaire et Monsieur Daniel DESSE comme suppléant.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie infiniment pour cette séance. Nous nous retrouvons au mois de juillet. Je vous souhaite un bon appétit.

Fin de la séance à 12 heures 35